

**VILLE DE GRASSE**

**PROCES-VERBAL**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**DU 9 FEVRIER 2021**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2021

Mesdames et Messieurs les Elus,

Je suis heureux que nous nous retrouvions aujourd'hui pour ce premier Conseil Municipal de l'année 2021. Comme vous le savez, le contexte sanitaire exige toujours que nous respections la même configuration de salle qui prévalait tout au long de l'année dernière afin de respecter les protocoles de distanciation actuellement en vigueur. Ainsi, bien que les dernières données épidémiologiques au niveau national aient amené les autorités à repousser - pour l'instant - l'instauration d'un troisième couvre-feu, la situation demeure toujours délicate au sein de nos hôpitaux. Au niveau local, d'après les derniers chiffres dont je dispose du Centre Hospitalier de Grasse, les hospitalisations au titre du Covid-19 - bien qu'en légère baisse - sont toujours importantes puisque 12 personnes infectées sont actuellement prises en charge, tandis que les patients présents en réanimation sont au nombre de 5. Cette réalité nous rappelle qu'il est primordial de rester vigilant tant qu'une part substantielle de la population n'aura pas été vaccinée. A ce titre, Grasse a pris toute sa part pour participer à la campagne de vaccination, en travaillant en étroite collaboration avec le Centre Hospitalier pour administrer le plus tôt possible le vaccin aux personnes les plus exposées au danger du virus. Parallèlement, j'ai tenu à ce que la Municipalité arme le 25 janvier dernier un centre de vaccination au sein du Palais des Congrès afin de permettre une vaccination à plus grande échelle de la population. Cet effort de la Ville et de ses partenaires était à mon sens essentiel pour protéger les grassois et atteindre dans un horizon raisonnable cette fameuse immunité collective, qui est la seule à même de permettre une reprise durable de l'activité économique que nous appelons tous de nos vœux. Je tiens à ce titre à remercier une nouvelle fois l'ensemble des professionnels de santé qui sont en première ligne pour lutter contre le Covid-19, et plus particulièrement les praticiens qui se sont portés volontaires pour permettre au centre de vaccination de fonctionner. De même, je veux témoigner ma profonde reconnaissance aux équipes de la ville mobilisées, qui se sont une nouvelle fois distinguées par leur adaptabilité, malgré les difficultés liées à l'approvisionnement des vaccins. Ce dernier point mérite d'être souligné, puisque la pandémie a mis en exergue des dysfonctionnements dont il faudra tirer toutes les conséquences à l'issue de cette crise. En effet, la stratégie de lutte contre le virus a illustré dans quelle mesure les lourdeurs administratives propres à notre pays peuvent entraver l'efficacité de l'action publique. C'est dans cet esprit que je n'ai pas hésité, avec les Maires de Cannes et d'Antibes, à interpeler le 7 janvier dernier le Ministre des Solidarités et de la Santé, Monsieur Olivier VERAN, en lui demandant d'autoriser le CHG à stocker le vaccin afin de simplifier la logistique sanitaire sur le territoire maralpin. Ce combat en faveur d'une plus grande proximité des moyens de riposte face au virus, fait écho à la nécessité de donner plus de place à l'échelon local dans la prise de décision. Les mairies, à travers leur réactivité, leur souplesse et leur efficacité, ont montré à chaque étape de cette pandémie qu'elles étaient essentielles pour protéger les populations et fournir la logistique nécessaire au déploiement de la politique sanitaire nationale et ce, en dépit des récentes baisses de dotation de l'Etat qui ont grandement entamé leurs ressources budgétaires. Les communes sont effectivement trop souvent des variables d'ajustement, en étant les derniers maillons de la chaîne de décision, alors qu'elles sont souvent les premières de la chaîne d'action. Les charges imprévues auxquelles a dû faire face la ville de Grasse dans le cadre de la pandémie n'ont toutefois pas entamé sa capacité d'investissement du fait des efforts consentis en amont pour assainir les finances municipales. Ainsi, lesancements de la restauration du Palais Episcopal, de la réhabilitation du boulevard Carnot et des travaux de la future bretelle de la pénétrante de la Paoute (cette liste n'étant pas exhaustive) témoignent de la volonté de la Municipalité de continuer à améliorer l'attractivité de Grasse. En marge de ces investissements municipaux, notre Hôpital participera également à la dynamique enclenchée sur notre territoire, puisque le CHG engagera une phase de travaux sans précédent de 28 millions d'euros pour restructurer d'abord les urgences puis les blocs opératoires. Cette opération d'envergure contribuera au rayonnement de notre ville puisque la compétitivité médicale constitue plus que jamais, un enjeu majeur. Au vu de tous ces aménagements structurants, le Conseil Municipal de ce jour est essentiel car il prévoit de présenter le Rapport d'Orientation Budgétaire. Celui-ci a pour objectif de maintenir la politique de rationalisation des dépenses de fonctionnement, tout en permettant la poursuite des investissements conséquents sur le territoire communal. En effet, bien que la pandémie ait entraîné des dépenses imprévues, notre politique d'anticipation a permis de maintenir un budget équilibré et fidèle aux projections. Cette discipline permet au ROB de continuer à respecter sur la période 2021-2025 le triptyque budgétaire exigeant que s'est assigné la Municipalité :

désendettement, aucune augmentation des taux d'impôt communaux et politique d'investissement volontariste. Le maintien de cet équilibre mobilise l'ensemble de mon équipe municipale pour que Grasse continue de s'embellir et d'avancer. Cette perspective enthousiasmante nous anime autant qu'elle nous oblige !  
Je vous remercie de votre attention.

Le Conseil Municipal va débiter et je vous propose de déclarer notre séance du conseil ouverte.

Si personne ne s'y oppose, je nomme Madame Mélanie ZARRILLO secrétaire de séance.

Avez-vous des oppositions ?

Non. Je demande à Madame Mélanie ZARRILLO de bien vouloir faire l'appel.

Je vous propose que nous puissions adopter le procès-verbal du 8 décembre 2020.

Avez-vous des remarques ?

Non. Pas de remarque, le procès-verbal du 8 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui m'a été consentie en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avez-vous des observations ?

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je vois « don à titre gracieux » de deux documents de la Commune de Grasse à Madame Germaine GIRY épouse LEICEAGA. De quels documents s'agit-il car cela se reproduit également pour Madame Juliette BAUX, Madame Olena STEPYNKINAV...

**Monsieur le Maire**

Je ne peux vous répondre maintenant mais je fais le nécessaire pour qu'on vous fournisse ces documents.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Merci, car je vois « don à titre gracieux » d'une œuvre représentant le Musée d'Art et d'Histoire de Provence peinte par Juliette BAUX en 1993 à la commune de Grasse qui donne cela à Madame Sylvie CHAPUIS CLERC. J'aimerais savoir de quel tableau il s'agit et pourquoi on donne un tableau ?

**Monsieur le Maire**

C'est nous qui recevons un don.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Dans ce sens-là il n'y a pas de question, on peut recevoir.

**Monsieur le Maire**

Je vous fais préparer la copie de cet arrêté.

Pas d'autres remarques, pas d'abstention. Je vous remercie.

Délibérations retirées à l'ordre du jour :

- 2021 - 08**      **VENTE DE PARCELLES SISES BOULEVARD EUGENE CHARABOT  
ET D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC ALLEE JEAN MOULIN  
DECLASSEMENT PREALABLE – MODIFICATION**
- 2021 – 11**      **ACQUISITION DES LOCAUX OCCUPES PAR LE SERVICE PROXIMITE  
DU PLAN DE GRASSE**

Nous reportons ces deux délibérations au Conseil Municipal de mars prochain car nous sommes dans l'attente de compléments d'information pour finaliser les deux délibérations.

Délibérations complétées :

- 2021 - 03**      **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE  
DEBAT**

La page n° 55 du rapport vous a été transmise par mail N°5 le 02/02 à 9h44 et remise sur table ce jour.

- 2021 - 22**      **CREATION D'UN AMENAGEMENT AVENUE YVES-EMMANUEL BAUDOIN  
PARTICIPATION**

La société donatrice a été modifiée « SARL YF IMMO au lieu de PROMOFAR ».

La délibération et son annexe ont été modifiées et transmises par mail N°6 le 4/02 à 16h26.

L'ensemble de ces documents vous sont remis sur table ce jour.

- 2021 - 16**      **ESPACES PUBLICS – REQUALIFICATION DU BOULEVARD CARNOT  
MISE A NIVEAU DES CHAMBRES DE TIRAGE D'ORANGE**

L'annexe a été transmise par mail N°7 le 5/02 à 16h31.

Cette annexe est remise sur table ce jour.

- 2021 - 07**      **MARCHES PUBLICS  
PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES DURANT L'ANNEE 2020**

L'annexe corrigée a été transmise par mail N°8 le 08/02 à 9h43.

Cette annexe est remise sur table ce jour.

- 2021 - 04**      **ECLAIRAGE PUBLIC  
CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LA RENOVATION, LA GESTION ET  
L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC, DE LA SIGNALISATION  
LUMINEUSE TRICOLERE ET LA MISE EN VALEUR DE CERTAINS BATIMENTS DE LA  
VILLE DE GRASSE - RESILIATION  
COUVERTURE DU RISQUE DEFAVORABLE DE L'INDEMNITE DE RETOURNEMENT  
DES SWAPS (IRA)**

Le dossier ayant été finalisé le 7 février, nous vous avons envoyé une note de présentation tenant compte des derniers éléments qui nous sont parvenus vous permettant d'avoir les précisions financières.

Note de présentation a été transmise par mail N°9 le 08/02 à 10h17.

Cette note est remise sur table ce jour.

**2021 – 19            LUTTE CONTRE L’HABITAT INDIGNE - MISE EN ŒUVRE D’UN PARTENARIAT  
AVEC LA CAISSE D’ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES-MARITIMES  
DANS LE CADRE DU CONTROLE DE LA DECENCE DES LOGEMENTS  
ET DE LA MISE EN PLACE DE L’AUTORISATION PREALABLE  
DE MISE EN LOCATION DES LOGEMENTS DU PARC LOCATIF PRIVE**

Les modifications apportées ne concernent que la RGPD au niveau de la sécurisation des données échangées entre la CAF et le SCHS.

L'annexe corrigée a été transmise par mail N°10 le 08/02 à 17h24.

Cette annexe est remise sur table ce jour.

**Merci de noter que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 23 mars 2021 à 14h30.**

Je vous propose de débiter notre ordre du jour avec une première délibération sur le développement durable. Je donne la parole à Madame DUVAL.

**Madame Anne-Marie DUVAL**

Je crois que, plus que jamais, j'adresse un immense merci à tous les services pour avoir participé à l'élaboration de ce document. Ce sont plus de 60 services, dans un contexte particulier, un climat compliqué. Merci à Monsieur DIAZ qui veille, merci à Carine GIOVINAZZO qui réalise un travail opiniâtre et déterminé et à Jessica BRODIER pour sa précieuse assistance. Ce document a été épuré, allégé et il est beaucoup plus facile à lire. On a tenu compte de vos réflexions quelques fois positives. On a fait le maximum et je suis très fière de vous présenter ce nouveau bilan DD. Ce sont d'ailleurs 60 services qui ont participé à l'élaboration de ce rapport, un travail tout en transversalité. Ce sont plus précisément 17 Objectifs de Développement Durable qui permettent d'avoir une vision précise des problématiques à résoudre pour les territoires. Pourtant, le rapport qui vous est présenté aujourd'hui contient 18 ODD : la ville de Grasse, de par ses particularités et son histoire, a souhaité ajouter un objectif qui lui est propre, autour de la culture, tant elle participe à l'épanouissement de tous et à la cohésion sociale. Je ne peux pas vous présenter toutes les actions mais aujourd'hui je vais vous présenter les actions qui sont dans l'ombre ou qu'on a oubliées. Je les ai relevées dans l'ordre des 17 objectifs.

Politique de la ville, il y a deux quartiers qui ont été définis comme prioritaires,

La lutte contre le gaspillage alimentaire qui concerne 3 écoles de notre ville,

L'ouverture de la maison du département, la redynamisation de Grasse avec l'ouverture aux étudiants,

Les premières formations sont arrivées en 2018,

Le travail de la CSPD sur la prévention des violences faites aux femmes,

Pour la première fois un document a été produit mettant en exergue l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité,

La création d'un groupe de commandes avec d'autres communes pour bénéficier de tarifs préférentiels, 13 % des agents de la commune présentent un handicap,

La création d'un campus universitaire dans le centre-ville et ce projet s'inscrit dans une démarche environnementale, d'ailleurs en avril 2020 le jury a décerné le niveau bronze en phase conception.

La requalification d'un certain nombre de voiries,

L'aménagement de 7 kilomètres de piste cyclable,

L'éco pâturage,

70 familles participent à l'opération 0 déchet.

98 composteurs ont été distribués.

Le plan de mobilité avec une prise en charge de 100 % des abonnements concernant les transports en commun puis une prime de 200 € pour les trajets effectués en vélo ou en vélib.

8 jardins partagés,

10 enquêtes de conformité se poursuivent pour contrôler le bon état des rejets industriels,

La lutte contre la pollution lumineuse soit 378 900 kwh économisés soit 50 000 €,

Ce bilan n'est pas exhaustif mais c'est un tableau de bord qui met en lumière toutes les actions de nos services qu'une fois de plus je remercie. Beaucoup de ces services ne savent pas qu'ils participent au développement durable. Par exemple, la dématérialisation du service juridique ou du service financier. J'espère que pour une fois vous allez accepter avec beaucoup de plaisir ce dossier et je vous demande donc de donner acte que la situation en matière de développement durable a bien été présentée, que ce bilan propose les politiques programmées actions publiques et que ce rapport sera transmis à la sous-préfecture et à la DREAL pour information. Merci beaucoup.

**Monsieur le Maire**

Merci, Madame le Maire Adjoint, à la fois pour ce rapport très conséquent qui a été brièvement rapporté mais auquel vous avez conservé l'essence de ce travail en soulignant les contours, la qualité des services et celle du travail de Carine GIOVINAZZO sous la houlette de Cédric DIAZ. Carine GIOVINAZZO depuis son arrivée a permis aux services de faire de grandes choses. Cette transversalité, avec ce service et vous, est unique. C'est

la première fois qu'on a un travail de qualité que tout le monde pourra constater dans ce document. Ce travail est très pédagogique, très ludique.

Avez-vous des interventions ?

Pas d'intervention, nous prenons acte que ce rapport vous a été présenté. Merci.

## **2021 - 02            RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES INFORMATION**

**Madame Valérie COPIN**

Là aussi sera un donné acte. Vous avez reçu ce rapport qui a été fait par Laure SPAGARELLI. Ce rapport sort de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre femmes et hommes complétée par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et prévoit l'élaboration, par les employeurs territoriaux, d'un rapport de situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes afin d'améliorer l'égalité professionnelle. Les collectivités territoriales, échelon de gouvernance le plus proche du citoyen, sont des actrices essentielles de l'égalité entre les femmes et les hommes. Par leur statut d'employeur, elles sont un véritable moteur de l'action publique pour l'égalité. La présentation du rapport portant sur l'égalité professionnelle des femmes et des hommes à la ville de Grasse, reprenant des éléments issus de l'année 2019, permet de satisfaire à l'obligation susvisée. Ce rapport porte essentiellement sur les postes permanents rémunérés (titulaires et contractuels) au 31 décembre 2019. Les femmes représentent 60 % de l'effectif total de la Collectivité. Les filières « sociale » et « médico-sociale » sont exclusivement composées de femmes. Concernant la filière administrative, le taux de féminisation est de 80 %. A l'inverse la filière sécurité est très largement à dominante masculine avec 7 % d'emplois occupés par les femmes. Pour ce qui est des postes d'encadrement, qu'il soit supérieur ou intermédiaire, la ville de Grasse possède un taux de féminisation de 40 %. En terme de carrière, les femmes sont légèrement plus nombreuses à avoir bénéficié d'une promotion : 53 % (avancement de grade et promotion interne confondus). En terme de rémunération, si le statut garantit un niveau de rémunération identique entre agents du même grade et occupant un emploi de même niveau, il n'en demeure pas moins que les rémunérations mensuelles brutes sont différentes entre les femmes et les hommes. Cet écart s'explique notamment par le fait que les filières à dominante masculine ouvrent droit à des heures supplémentaires et/ou des astreintes. De même, le travail à temps partiel, beaucoup plus fréquent chez les femmes, explique également cet écart de rémunération. Ce rapport, basé sur un diagnostic chiffré, fait état de la place des femmes au sein de la ville de Grasse et permet de définir un plan d'actions visant à assurer l'égalité professionnelle. Afin de remédier à ces disparités, il est proposé de mettre en œuvre un plan d'actions visant à réduire les inégalités femmes-hommes, réparties selon quatre principaux axes :

1. Le recrutement
2. L'articulation des temps de vie professionnels et personnels
3. La rémunération / la promotion
4. Qualité de vie au travail : agir contre les discriminations et violences

Je vous demande de bien vouloir prendre acte que le rapport de situation en matière d'égalité femmes - hommes à la ville de Grasse portant sur les éléments issus de l'année 2019 a bien été présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire, confirmer que ce rapport, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, propose un état des lieux de l'égalité femmes - hommes au sein de la ville de Grasse et un plan d'actions pour réduire les inégalités et prendre acte que ce rapport sera transmis à la Sous-préfecture. Les services sont là pour vous donner des détails si vous en avez besoin.

**Monsieur le Maire**

Merci pour cette délibération qui traduit notre volonté que nous avons mis en œuvre. Je remercie également Jeanette GISQUET, nous évoquons hier encore la journée de la femme du 8 mars prochain. Avez-vous des réactions à cette présentation de Madame la première Adjointe ?

## **Monsieur le Maire**

Madame CESARI, est-ce que vous pouvez remettre à Monsieur CASSARINI les documents complets sur les dons qui ont été fait à la ville, leur justificatif et leur enregistrement ?

## **Monsieur Stéphane CASSARINI**

Merci, je vais regarder.

Page 16, du rapport nous avons un tableau qui liste les différentes rémunérations entre les hommes et les femmes pour la catégorie C. On constate que le niveau de rémunération brut moyen mensuel pour les hommes est de 2 312 € alors qu'il n'est que de 1 768 € pour les femmes ce qui fait une différence de 30 %. Pour les catégories B, là où les hommes perçoivent 2 590 €, les femmes perçoivent 2 340 €. Là encore un écart de 10 %. Et pour les catégories A, il y a 900 € d'écart entre les hommes et les femmes puisque les femmes perçoivent 3 086 € là où les hommes perçoivent 3 940 € soit un décalage de 28 %. Ce rapport fait 20 pages. Les 18 premières sont le constat et pour les solutions à trouver en fait on arrive à la page 20. Nous avons un paragraphe consacré à la rémunération, la promotion et voilà ce que l'on peut lire après 7 ans de travail : « donc, après 7 ans de travail, votre solution c'est : amorcer une réflexion pour réduire l'écart de rémunération ? ». Je trouve dommage qu'après 7 ans on en soit à amorcer une réflexion sur la réduction des écarts. Le deuxième c'est un vœu « réduire l'emploi précaire » et troisième point c'est « favoriser l'accès des femmes aux emplois des filières permettant d'ouvrir droits à des indemnités ». Identifier les freins à l'avancement. Nous en sommes encore à un constat. Après 7 ans c'est un peu léger. Peut-être n'avez-vous pas eu le temps de développer cette partie ?

## **Madame Valérie COPIN**

Je constate que vous avez lu ce rapport. Pour expliquer ces différences, il y a plus de femmes à temps partiel, 38 sur 546 contre 6 hommes sur 367. Messieurs si vous vous impliquiez davantage dans la vie de famille cela permettrait aux femmes de travailler davantage. C'est juste une réflexion personnelle. Je vous rappelle également le caractère inédit de ce rapport, ce sont des pistes d'un travail qui sera long. Il faut travailler sur le sujet et vous pouvez travailler avec nous. Si vous avez des solutions, vous pouvez nous les apporter. On vous recevra avec Monsieur Stéphane DECKMYN à la DRH comme nous l'avons déjà fait. Ce travail sera également fait sur les recrutements. Sur les appels à candidature sur les services techniques par exemple pour un poste de mécanicien, nous avons 99,9 % de candidatures masculines. IL faut déjà équilibrer notre pyramide des âges et notre équilibre hommes femmes sur les métiers techniques. Le rapport c'est un constat, une photo maintenant avec Monsieur le Maire, le DGS nous devons mettre en place les actions. C'est pour cela que ce rapport reviendra de manière régulière. Nous ne changerons pas le monde en quelques mois.

## **Monsieur Stéphane CASSARINI**

En quelques mois certainement pas mais en 7 ans ?

## **Madame Valérie COPIN**

Vous vous trompez, cela ne fait pas 7 ans. C'est notre premier rapport.

## **Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je ne crois pas vous avoir coupée, Madame.

## **Madame Valérie COPIN**

Vous pouvez dire ce que vous voulez, nous allons arrêter la conversation là.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Ce type de constat ne date pas d'hier.

**Madame Valérie COPIN**

Si, chez nous c'est notre premier rapport.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Laissez-moi terminer, après vous essayerez de répondre aux questions. Vous répondez à côté car vous ne savez pas quoi dire. Si je prends la catégorie A, 28 % d'écart de salaire. Ce décalage entre les hommes et les femmes ne date pas d'hier. D'ailleurs il y a deux ans à l'agglomération, nous avons déjà eu un rapport de cette nature. Si vous voulez des rapports, il y en a plein sur internet et si cela vous intéresse vous auriez pu le demander depuis 7 ans. Depuis 7 ans que vous êtes en charge de ce dossier, vous nous présentez un constat mais au niveau des solutions sur 20 pages il y a 19 pages de constat et 1 page de solution qui se résume à trois lignes que j'ai données : « amorcez une réflexion sur la réduction des écarts ». Donc, vous allez amorcer une réflexion. Voilà le bilan de 7 ans de travail. Ce n'est pas grave, vous n'avez rien fait pendant 7 ans.

**Madame Valérie COPIN**

Ce n'est que votre avis.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

C'est déjà pas mal. Dites-nous ce que vous avez fait pendant 7 ans. Rien, commander un rapport qui vient d'arriver. Je vous félicite d'avoir sorti un rapport de 20 pages en 7 ans d'exercice. Bravo.

**Monsieur le Maire**

Je vais répondre à votre question.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Pourquoi, parce que sa réponse n'était pas suffisamment complète.

**Monsieur le Maire**

Si vous étiez venu en réunion de préparation du Conseil, vous auriez eu quelques éléments de réponse mais n'ayant pas eu la chance de vous compter parmi nous, je vais rappeler ce qui a été évoqué pour que vous compreniez mieux et afin que vous évitiez de faire passer le travail de Valérie COPIN en 7 ans par un rapport de 20 pages. Vous le savez, vous l'avez évoqué en fin de la mandature dernière à la communauté d'agglomération nous avons entrepris ce travail.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Tout à fait, ce qui aurait pu inspirer Madame COPIN d'ailleurs.

**Monsieur le Maire**

Pour partie, oui. Ce travail nous le déclinons à la ville de Grasse. Ce travail de constat a été fait, présenté au conseil et a donné des pistes d'évolution et d'orientation. Il y a des filières entières très féminisées. Je prends le travail dans les écoles, nous avons 250 collaboratrices et 2 hommes. Nous ne sommes pas dans une parité et dans un équilibre femmes – hommes. Cela s'explique par le travail qui est fait, par le fait qu'il y a des personnes

qui travaillent à temps partiel. Même si on souhaite modifier, un certain nombre de sujets ne changeront pas. Cette typologie de temps de travail en particulier. Pourquoi 30 % de différence c'est parce qu'il n'y a pas les mêmes temps de travail.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Nous avons exactement le même taux pour les catégories A.

**Monsieur le Maire**

Monsieur CASSARINI, laissez-moi finir, je vous donnerai la parole après. Madame COPIN n'est pas restée 7 ans sans rien faire. Ce travail a été concerté, partagé avec la direction des ressources humaines, avec notre politique de recrutement. Nous avons ce regard pour améliorer les conditions de chacune et chacun de nos collaborateurs. C'est bien de se donner un diagnostic froid et débattre de cela. C'est un peu réducteur de votre part de dire qu'on n'a rien fait pendant 7 ans. Madame COPIN a travaillé de nombreuses heures pour recevoir des milliers de personnes, pour écouter, pour adapter des postes. Ce travail ne se résume pas à 20 pages.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Puisqu'on m'a invité à donner des idées et pour nourrir une réflexion de Madame COPIN qui s'amorce, je reprends la page 20, « amorcer une réflexion ». Vous avez peut-être beaucoup travaillé avant et maintenant commencé à réfléchir, c'est une technique. Dans le tableau présenté page 16 vous avez résumé catégories A, B, C, les femmes, les hommes mais vous expliquez que cet écart pouvait s'expliquer par le fait que les femmes travaillaient à temps partiel plus que les hommes. Pourrions-nous avoir un tableau où les rémunérations des femmes et des hommes sont calculées sur du temps plein afin d'avoir une meilleure analyse des chiffres ?

**Madame Valérie COPIN**

C'est très clair et je comprends très bien cette question.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Si on souhaite avoir une bonne analyse il faut que les chiffres aient un sens.

**Madame Valérie COPIN**

Il n'y a pas de souci, on va vous préparer cela.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

C'est pour le prochain rapport. Il pourrait être intéressant d'affiner plutôt que d'envoyer des chiffres comme cela en expliquant qu'il y a un biais sans pouvoir être en mesure de l'évaluer. Puisque vous êtes au début de votre réflexion, je pense que cela peut-être un outil.

**Madame Valérie COPIN**

C'est une réflexion qu'on peut ajouter pour le prochain rapport. Avant les catégories A, il faudrait également comparer cela à l'âge car la rémunération est souvent liée à l'âge et à la responsabilité. On en tiendra compte. Merci.

## Monsieur le Maire

Merci pour vos contributions.

Avez-vous d'autres observations concernant ce rapport ?

Nous prenons acte de la présentation de ce rapport.

## 2021 - 03          RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DEBAT

### Monsieur le Maire

Le projet de Loi de Finances pour 2021 s'inscrit dans un contexte exceptionnel et au sein d'une crise sanitaire qui bouleverse le fonctionnement des institutions françaises. Après analyse, il apparaît que pour la ville de Grasse, les conséquences financières liées à la mise en place des mesures suivantes et notamment :

- L'écrêtement de la dotation forfaitaire,
- L'entrée en vigueur de l'acte II de la réforme de la taxe d'habitation,
- Le financement de l'enveloppe normée,

génèrent de grosses incertitudes en terme de conséquences financières.

Malgré cela, nous proposerons au Conseil Municipal du 21 mars prochain, dédié notamment au vote du budget, une nouvelle stabilité des taux communaux d'imposition.

### Eléments rétrospectifs 2014-2019

L'analyse des éléments chiffrés montre clairement un changement de la situation financière, tous les soldes intermédiaires de gestion ayant été largement améliorés malgré la régression nette des dotations de l'Etat. Cette amélioration a été notamment due à une réduction très importante de nos dépenses de fonctionnement et à une recherche continue d'optimisation de nos recettes. La conjonction de tous ces éléments a permis de restaurer le niveau de notre épargne sur la période d'environ 118 % et de diminuer notre volume de dette net du fonds de soutien de plus de 8,5 %. L'autofinancement de la Ville étant revalorisé, c'est ainsi que nos investissements ont de nouveau augmenté sur 2019, alors que les volumes avaient été fortement réduits sur les années 2016 et 2017 notamment.

### Focus compte administratif prévisionnel 2020

L'exercice étant clôturé au 31 janvier 2021, des incertitudes demeurent ; néanmoins ces précisions nous orientent sur le résultat 2020. Avec la perte de recettes constatée, les ratios de gestion se dégradent légèrement, mais restent sur des niveaux élevés. La stratégie mise en place, en particulier dès le mois de juillet sur la réduction de nos postes de dépenses, se mesure avant tout par l'épargne brute cumulée avec le volume des cessions foncières. Ainsi, le résultat est largement supérieur à celui prévu au vote du budget primitif 2020 alors que la crise sanitaire était encore une inconnue (8,5 vs 7,2 M€).

Il convient donc de pondérer cette relative dégradation de l'épargne par rapport à 2019. L'emprunt mobilisé en complément des financements disponibles s'est établi à un montant de 7,1 M€, soit près d'1 M€ inférieur à celui du remboursement. Alors que le niveau de nos investissements a été exceptionnel sur 2020, seuls 51,73 % des 13.73 M€ ont été financés par emprunt. Avant la crise sanitaire et compte tenu du volume des investissements nécessaires, l'hypothèse d'équilibre du budget primitif 2020 était basée sur un endettement constant. Force est de constater aujourd'hui que cet objectif a été dépassé, puisque nous observons au 31 décembre 2020 un nouveau désendettement de la Ville d'environ 0,36 M€.

### Cadre pluriannuel de fonctionnement 2021-2025

Pour les recettes de fonctionnement, la conjoncture exceptionnellement incertaine nous impose la plus grande vigilance ; ainsi l'évolution de nos bases fiscales est volontairement limitée à 1 % entre 2021 et 2020 puis de 2 %

par an à compter de 2022 (elle était de 2,20 % en moyenne sur 2020). Notre hypothèse d'évolution est basée sur des taux communaux maintenus constants sur toute la période. De la même façon, sur l'ensemble des postes de recettes de la section de fonctionnement, les hypothèses retenues ont été établies sur des bases prudentielles afin de nous garantir d'une surévaluation de ces dernières. Ceci est notamment le cas sur le produit des services et des domaines. Fortement influencée par la conjoncture, cette recette est revalorisée à compter de 2023 car nous considérons aujourd'hui que la reprise de l'activité sera progressive sur les années 2021 et 2022. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, la prospective a été basée sur des hypothèses d'évolution contenue de nos dépenses. Ainsi celle du personnel est limitée à 1,0 %, l'enveloppe des services étant elle réévaluée sur une moyenne annuelle de 2,5 %. Pour les subventions aux associations, le principe retenu est celui d'un maintien global du niveau de nos participations, par solidarité avec le tissu associatif local. Sur les charges financières, notre objectif de désendettement se reflète sur leur tendance baissière. Ce cadre pluriannuel de fonctionnement s'inscrit dans la poursuite d'une politique volontariste d'assainissement de nos finances communales. Les principaux objectifs restent conformes à ceux du précédent mandat ; en l'occurrence, maintenir un niveau d'épargne suffisant de façon à ce que notre politique prioritaire de désendettement soit optimisée. Dans ce sens, les volumes de nos investissements seront mis en adéquation avec notre capacité de financement, de façon à limiter notre appel à l'emprunt. Le point d'orgue étant qu'au 31 décembre 2025, le volume de dette net du fonds de soutien soit de nouveau réduit d'environ 9 %.

#### Cadre pluriannuel dépenses d'investissement 2021-2025

Le Plan Pluriannuel d'investissement reprend l'ensemble des dépenses d'équipement prévisionnelles sur la période examinée. Son phasage, qui vous est proposé à titre indicatif, sera amené à évoluer en fonction de l'avancée opérationnelle des travaux. Les volumes, soit 59,89 M€, correspondent à une politique volontariste d'investissement qui sera conditionnée par le niveau de notre épargne dégagée par la section de fonctionnement. En règle générale, le niveau de réalisation de nos recettes conditionnera la réalisation de notre programme en dépenses. Les principaux investissements seront orientés notamment sur la restauration de nos bâtiments à forte identité patrimoniale, avec notamment les opérations projetées sur le Palais Episcopal, la Cathédrale, le Musée d'Art et d'Histoire de Provence. Le plan de rénovation des chapelles, du moulin de Font Laugière et de l'église Sainte Hélène est également une priorité. Le volume financier consacré à ces opérations représentera sur la période examinée près de 7,8 M€. De la même façon et en plus du gros entretien, des investissements seront consacrés aux opérations de rénovation énergétique sur les bâtiments scolaires pour 4,9 M€ entre 2022 et 2025. En termes de politique sportive, de grosses opérations seront engagées notamment sur la rénovation du stade de Perdigon et la création d'une pelouse synthétique.

Le volume financier de ces deux engagements représentant près de 2,3 M€.

Pour les infrastructures, un important programme de requalification des boulevards sera engagé dans la continuité de celui réalisé sur l'avenue Georges Pompidou. Ainsi, feront partie du programme, les requalifications des boulevards Carnot et Victor Hugo, celles des avenues Maréchal Leclerc et Mathias Duval pour un montant représentant près de 3,8 M€.

Enfin, dans le cadre du renouvellement urbain, cinq opérations majeures sont prévues.

La poursuite de la Médiathèque et de l'aménagement des places, les requalifications des îlots sud Médiathèque et de Sainte Marthe 2 ainsi que celle de la porte est de Pontet la Roque.

Enfin, les aménagements des espaces publics dans le cadre du Nouveau Plan de Renouvellement Urbain et un plan pluriannuel soutenu de restauration des façades.

Le volume financier global consacré à ces opérations sera de plus de 13,7 M€.

Après la présentation du rapport d'orientation budgétaire, le Maire a ouvert le débat. Les Conseillers Municipaux ont pu alors apporter leur contribution. Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

## Monsieur Paul EUZIERE

Le document de ce Débat d'Orientations Budgétaires 2021 est particulièrement fourni et je crois que chacun peut saluer le travail réalisé par le Service municipal des finances en général et de Yann LUBATTI en particulier. Ceci étant dit, ce n'est pas parce que ce document est fourni qu'il comporte tous les éléments nécessaires à une juste appréciation des réalités municipales. Pour des raisons quelque peu obscures les tableaux comparatifs partent de 2014, donc d'il y a 6 ans. On n'est plus en période électorale, cette année de référence de 2014 n'a pas de sens, sauf à considérer qu'il s'agirait d'une quelconque "Année 0", quelque chose comme une ère nouvelle de l'Histoire millénaire de notre ville.

Nous ne le croyons pas.

Les municipalités élues en 2014 et 2020 continuent à s'inscrire dans les grands choix, parfois en les aggravant, des municipalités de Monsieur LELEUX.

L'An 0, ce serait donc plutôt 1995 et l'arrivée de Monsieur LELEUX. Le document regorge de chiffres -ce qui est bien- mais il en manque. Surtout, tous vos tableaux comparatifs à partir des moyennes nationales, régionales et départementales n'ont pas de sens. Quand on compare, il faut comparer ce qui est comparable. Pour qu'elles aient un sens, les données grassoises doivent être comparées aux données des villes de même strate, pas à celle de collectivités différentes ou de l'Etat.

**En fonctionnement, par exemple,** les bases fiscales par habitant sont de 1 656 € à Grasse contre 1 535 € par habitant pour les communes de même strate.

Le produit fiscal par habitant de Grasse est inférieur à celui des communes de même strate.

Il est à Grasse de 637 € par habitant contre 663 € par habitant pour la moyenne des communes de même importance. Cela s'explique en partie par un taux de vacance des locaux anormalement élevé, puisqu'il représente plus de 13% des locaux d'habitation. Les produits de services et du domaine public sont faibles à Grasse. Ce qui traduit un manque d'attractivité de Grasse par rapport aux communes voisines. Ce produit est 4 fois inférieur environ à celui constaté en moyenne dans le département.

Le niveau de recettes de la Ville est insuffisant par rapport aux villes de même strate. En 2020, avec un montant de recettes de 68,40 M€, on observe une perte de recettes due à la crise sanitaire qui a entraîné notamment des exonérations de redevances, loyers, occupation du domaine public et gratuité des stationnements de surface, une perte due aussi à la baisse de la DGF.

Les cessions d'actifs entrent pour 723 000 € dans les recettes, avec la villa de Saint Mathieu, la Traverse de la Placette, la Place du Patti.

Pour la période 2021-2025, les recettes de fonctionnement sont prévues en constante hausse, malgré la perspective d'une baisse de dotation forfaitaire et de DGF. Vous comptez dans vos prévisions sur des cessions d'actifs.

En 2021, la cession des terrains de l'Hôtel des Parfums et d'un terrain quartier du Bon marché pour 200 000 €  
En 2022, vous prévoyez la cession d'actif pour 3 millions d'euros du terrain des "Hangars" au quartier de la Gare.

Nous vous rappelons qu'il y a un contentieux devant la Justice administrative en cours.

En 2023, vous envisagez le remboursement de l'assurance de la Médiathèque pour 4,5 millions d'euros.

Est-on et sera-t-on sorti du contentieux à ce sujet en 2023 ?

La cession d'actifs ne doit pas être une variable d'ajustement, ni même un élément de gestion mais bien un élément ponctuel.

### **Sur les dépenses de fonctionnement :**

En 2019, elles atteignent 60,07 M€. Les charges de fonctionnement sont, à Grasse, de 1 190 € par habitant contre 1 510 € par habitant pour les communes de même strate.

En 2020, nous relevons une légère perte de recettes qui atteignent 59,88 millions d'euros.

En 2021, avec l'ouverture de la Médiathèque, les dépenses de fonctionnement vont augmenter fortement: environ 1,5 million par an.

Où comptez-vous les prendre ?

### **L'épargne Brute :**

L'épargne brute qui a vocation à couvrir le remboursement du capital de dette et une partie des investissements était, en 2019, de 8,98 millions d'euros.

Elle diminue en 2020 de 8,52 millions d'euros.

La capacité d'autofinancement brute est à Grasse de 175 € par habitant contre 219 € par habitant des communes de même strate.

Entre 2021 et 2025, vous prévoyez une baisse de l'épargne brute.

### **En matière d'investissement :**

Depuis 2014, la politique de désendettement de la Ville a conduit à un investissement insuffisant au regard des besoins en équipements publics indispensables.

En 2020, 13,7 M€ sont destinés à l'investissement:

- le renouvellement du parc automobile, le plan multimédia écoles.
- les travaux Hôtel de ville et Cathédrale, réaménagement de la Bourse du travail, les aménagements futur "campus universitaire", l'extension école Saint-Mathieu, la rénovation des chapelles, la couverture chapelle de l'Oratoire.
- les avenues Maréchal de Lattre de Tassigny, Pompidou, rue Gazan, traverse du Théâtre, la voirie
- les travaux Médiathèque, espaces publics Rouachier, Vercueil et Maurel.

Ces investissements ont été financés sur fonds propres et subventions pour 6,11 M€ et par un recours à l'emprunt pour 7,1 M€.

En 2021, de nouveaux emprunts sont prévus pour 7,40 millions d'euros, avec de surcroît le refinancement d'emprunts contractés pour le financement du PPP Eclairage Public pour 6 millions d'euros.

Il est prévu que ces investissements seront financés par un volume global de cessions de 3,15 millions d'euros sur la période (2021-2025), par des subventions, de l'autofinancement et un emprunt prévisionnel de 31,18 millions d'euros sur la période.

### **Pour ce qui concerne la dette:**

L'encours de dette est de 81,79 M € en 2019.

Il correspond à 1 764 € par habitant à Grasse contre 1 368 € par habitant pour les communes de même strate.

Cet endettement par habitant nettement supérieur à Grasse ne se traduit pas par une politique d'équipements publics dynamique. Au contraire, le patrimoine communal et la voirie se dégradent. La prévision pour 2021 établit une dette brute à 89,39 millions d'euros. Cette dette brute, sans déduction du total du fonds de soutien, s'élève à 90,12 millions d'euros en 2021. Soit : 1 764 €/h à Grasse contre une moyenne de strate de 1 368 €. Mais, puisque vous faites des comparaisons avec 2014, la dette brute était alors de 89,44 millions. Soit, 1 693 €/grassois, pour une moyenne de strate de 1 322 €/h (chiffres de la Direction des Finances publiques). La dette brute s'est donc accrue depuis 2014 et l'endettement par habitant a augmenté.

Voilà quelques observations qui découlent de la lecture de ce document budgétaire complété par les données rigoureuses et utiles du Ministère des Finances.

### **Monsieur le Maire**

Je vous répondrai dans quelques instants. Je ne partage pas vos propos. D'habitude, vous êtes plus cohérent.

### **Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je vais aborder trois points : la dette, la fiscalité puis l'investissement.

Pour reprendre le terme qui a été utilisé « l'année 0 » qui apparaît dans le rapport ce n'est pas l'année 0 mais l'année 1. Vous allez voir que le tour de passe - passe est intéressant puisqu'il permet à Monsieur le Maire de trafiquer les chiffres. Lorsque Monsieur le Maire écrit année 2014 en fait, il prend pour référence le 31 décembre 2014. Pourquoi prend-il en référence le 31 décembre 2014 et pas le 1<sup>er</sup> janvier 2014 ? Et bien tout simplement parce que la situation de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2014 était de 81 millions d'euros. Or durant la première année du mandat de Monsieur VIAUD la dette de la ville a augmenté de 8 400 000 €. Lorsque Monsieur VIAUD a pris la

ville, début d'année 2014 la dette était de 81 000 000 € et un an après au 31 décembre 2014 la dette était de 89 000 000 €. Alors pour faire croire qu'il a baissé la dette il préfère retenir le chiffre du 31 décembre plutôt que le chiffre du premier janvier. Naturellement comme nous n'avons pas vocation à mentir nous allons prendre le chiffre qui correspond à ce qu'il était au début de l'année 2014 c'est-à-dire 81 000 000 €. Au 31 décembre 2019 la dette est 81 800 000 € donc on voit que la dette a augmenté de 800 000 € en 6 ans. Evidemment les chiffres tels que présentés dans ce rapport qui est fallacieux et bien nous fait croire que la dette a baissé de 8 000 000 €, ce qui est faux et je vais même plus loin puisque ce chiffre de 81 800 000 € inscrit au 31 décembre 2019 c'est un chiffre qui intègre le fonds de soutien qui s'élève à 10 000 000 € de sorte que si on nous donne le vrai chiffre qui ne tient pas compte de ce fonds de soutien et dont les sommes ne rentreront progressivement que d'ici une dizaine d'années. La dette de la ville de Grasse au 31 décembre 2019 n'est plus de 81 900 000 € mais de 91 200 000 €. Si on prend les chiffres tels qu'ils sont le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la vraie année 0, la dette est à 81 000 000 € et au 31 décembre 2019, la dette est à 91 200 000 € donc contrairement à ce que le rapport tend à faire croire la dette n'a pas baissé de 8 000 000 € mais augmenté de 10 000 000 € en six ans.

En ce qui concerne la fiscalité. Page 13 du rapport. Le 31 décembre 2013, les grassois payaient en impôts directs 29 200 000 € et le 31 décembre 2020 les grassois payent 33 500 000 €. Ce qui veut dire qu'il y a eu une augmentation de ce que payent les grassois. Soit une augmentation de la fiscalité de 4 300 000 € par an. Pour quelqu'un qui s'était engagé à ne pas augmenter les impôts et bien on constate que les impôts ont augmenté de 14,7 % depuis votre élection en 2014. Cela fait rire certains élus. Effectivement, c'est risible de voir un Maire qui explique qu'il ne va pas augmenter les impôts, qu'il y a zéro augmentation d'impôt quand on voit que les grassois payent 4 300 000 € d'augmentation par an. Evidemment les salaires, les pensions n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions pendant la même période.

En ce qui concerne l'investissement. En 2014, l'investissement était de 12 000 000 € et est passé à 10 000 000 € en 2015 puis 7 000 000 € en 2016, 7 000 000 € en 2017. Si on prend l'investissement de 2014 et bien on constate que la baisse des investissements cumulés sur 5 ans s'élève à 15 000 000 €. Ce qui explique l'état de nos écoles, de nos piscines. Si je résume ces trois points essentiels dans un débat d'orientations budgétaires la dette a augmenté de 10 000 000 €, la fiscalité a augmenté de 15 % et l'investissement a baissé de 15 000 000 € sur 5 ans. Comment sommes-nous arrivés à un résultat aussi catastrophique ? Simplement du fait d'une mauvaise gestion. Je vous rappellerai la catastrophique renégociation des emprunts toxiques 18 000 000 € d'intérêts de cadeau aux banques, un cadeau qui aurait pu être évité en saisissant la justice. Je rappelle que le 6 mars 2019, la cour de cassation pour la commune de Carrières sur Seine a annulé l'emprunt toxique de cette commune au motif que la délibération qui autorisait le Maire à signer le contrat n'était pas régulière. A Grasse nous étions dans une situation bien plus favorable puisqu'à Grasse une telle délibération n'existait même pas. De sorte que pour la commune de Carrière sur Seine le taux est passé de 26 % à 1 %, ce qui change la donne. Vous, vous avez préféré faire ce cadeau de 18 000 000 € d'intérêts. La ville avait emprunté 8 600 000 € elle rembourse 27 000 000 €, une fois le fonds de soutien déduit. Ce qui veut dire que pour 8 600 000 € d'emprunt, 19 100 000 € d'intérêts. Sur ces 19 100 000 € d'intérêts 18 000 000 € étaient évitables si nous avions suivi comme nous vous le conseillions à l'époque, à travers les interventions nombreuses de Maître LAZREUG, l'exemple de Carrière sur Seine. Heureusement que Maître LAZREUG était là aussi sur le sujet de Belambra puisque la justice vous a donné tort lorsque vous étiez sur le point de donner un cadeau de 5 500 000 € sur l'affaire Belambra. Ce sont les Grassois qui ont gagné à travers l'action judiciaire lancée par Maître LAZREUG. Nous avons vu que les investissements ont baissé de 15 000 000 € sur votre mandat. A Grasse nous avons fait des investissements mais quels investissements, la médiathèque qui n'est toujours pas ouverte. Nous aurons peut-être à Grasse le record de la dernière médiathèque ouverte en France. Les premières ont dû être lancées il y a trente ans. Cette médiathèque a été annoncée pour un coût de 11 700 000 € et est sortie avec un coût réel de 28 700 000 €. Soit un dérapage de 17 000 000 €. Et un coût de fonctionnement annoncé de 1 600 000 € par an. Ce qui va obérer l'avenir car l'argent qu'on mettra là on ne le mettra pas ailleurs. En ce qui concerne le projet Martelly, on nous annonce une dépense de 16 000 000 €. 4 700 000 € pour acheter le garage Gambetta plus le travail de désamiantage. 11 100 000 € pour translater le parking Martelly. J'espère que nous n'aurons pas le même dérapage que pour la médiathèque. Sinon il y a de quoi s'inquiéter. Enfin, vous intégrez les produits de la vente de la zone des hangars comme quelque chose d'acquis et bien je souhaite vous annoncer qu'hier nous avons fait appel de la décision de façon à ce que ce terrain ne soit pas vendu comme vous le souhaitez. Je vous remercie.

## Monsieur le Maire

Je ne sais pas si on doit vous dire merci. Lorsque j'entends que vous annoncez aux grassois que vous avez fait appel pour que le terrain ne soit pas vendu pour 2 500 000 € plus 500 000 € de dation et que fièrement après avoir été devant le tribunal et que ce tribunal vous a donné tort à la fin de l'année 2020 et qu'aujourd'hui vous allez en cours d'appel pour bloquer encore une fois la vente de ce terrain qui confisquera près de 3 000 000 € au budget communal, je ne sais pas si on doit vous dire merci. En tout cas ces blocages répétitifs pour des raisons que je ne comprends pas si ce n'est effectivement de ne pas prévoir au budget communal ce que l'on a prévu. Cela vous rend fier, heureux, souriant. Cela nous rend la tâche plus difficile et je pense que c'est l'objectif aussi. Je ne crois pas que les grassois soient en remerciement que vous ayez hier, le dernier jour, bloqué cette vente et privé le budget communal de ces 3 000 000 € et ne pas pouvoir requalifier le quartier de la gare. Je ne pense pas qu'on puisse vous dire merci.

Pour reprendre vos propos Monsieur CASSARINI vous faites preuve d'un certain nombre d'interprétations volontaires puisque en bon professeur de mathématique que vous êtes, vous ne faites pas ces fautes sciemment et lorsque vous parlez à la fois du fait que nous prenons les mauvaises références sur l'année budgétaire de début de mandat en disant prenons la date au 1<sup>er</sup> janvier 2014 en référence. Est-ce que j'étais élu Maire au 1<sup>er</sup> janvier 2014, vous savez bien que non. Vous dites que le budget voté en décembre 2013 était le mien et bien vous savez bien que non c'était celui de Jean-Pierre LELEUX dernière année de sa mandature. Vous énoncez des choses en faisant abstraction d'une partie de la vérité volontairement. Vous évoquez la question de la dette en disant que la dette a augmenté. Vous retirez volontairement le fonds de soutien, 10 000 000 € de créance de l'Etat. Cela affiche un chiffre tout à fait inverse. Monsieur CASSARINI, la vérité est tenace et vous savez bien que cette créance de l'Etat d'un million d'euros par an est défalquée. Monsieur EUZIERE évoque une dette brute et non une dette nette du fonds de soutien comme le veut la Loi, le décret permettant de comparer en retirant les créances qui sont dues par l'Etat aux collectivités. Vous avez raison de dire que dans cette mandature l'investissement a baissé par rapport à la mandature précédente. On ne peut pas promettre tout et son inverse. On me reproche de dire que l'investissement est passé de 12 à 7 millions d'euros. C'est vrai mais nous n'avions pas le choix si nous voulions désendetter la ville. La situation financière était difficile lorsque nous avons démarré. Oui j'assume que dans la première mandature l'investissement ait baissé, le reste ce sont des interprétations volontaires. Vous ne prenez pas les bons curseurs comme lorsque vous prenez le budget hors taxe de la médiathèque pour en comparer à un T.T.C. Vous ne faites pas ces erreurs par hasard. Vous êtes trop malin pour cela. Vous prenez des choses qui ne sont pas comparables. Vous savez très bien que le budget n'a pas été voté par la municipalité que j'ai eu l'honneur de conduire. Ensuite vous commettez une erreur volontaire en disant que les impôts ont augmenté à Grasse, ce qui est fallacieux. Tous les grassois vont pouvoir regarder leur feuille d'impôt avec les taux d'impositions communaux. Les taux sont restés identiques et cela a été très difficile. Lorsque vous évoquez les recettes fiscales sur le plan communal de près de 4 000 000 € vous avez raison de les évoquer mais cela n'a pas été par l'augmentation de la fiscalité contrairement à ce que vous assénez comme une vérité. Elles ont été encaissées par un travail de l'administration fiscale, aidée et accompagnée par Monsieur LUBATTI et les personnes qui travaillent dans la cellule fiscale pour pouvoir mettre au recouvrement des personnes qui ne déclaraient pas un certain nombre de choses. C'est ce dynamisme fiscal que nous avons voulu avec l'administration fiscale sans augmenter les taux mais en rattrapant ce qui n'était pas déclaré par le passé. Oui il y a eu une augmentation des recettes et des encaissements mais non il n'y a pas eu d'augmentation de fiscalité pour les grassois. C'est juste un recouvrement normal de ce qui était dû à la collectivité. J'ai l'impression d'entendre un disque rayé, année après année. Vous êtes heureux d'avoir encore bloqué la ville au Tribunal Administratif pour bloquer les projets portés par la municipalité. Ces 3 000 000 € auraient permis au quartier de Saint-Claude d'avoir un nouveau visage, une nouvelle offre, de nouveaux commerces, des nouveaux bureaux. Ces terrains n'ont pas été achetés par moi mais par la municipalité précédente et nous avons payé ces achats chers. Nous avons désamianté ces hangars, détruits et déconstruits. Maintenant parce que Madame LAZREUG et Monsieur CASSARINI font appel de la décision en justice en cours d'appel, vous êtes heureux de l'annoncer lors de ce Conseil Municipal pour dire aux grassois que vous avez attendu le dernier jour pour bloquer et ne pas améliorer la situation financière de la ville. Oui ces 3 000 000 € étaient attendus pour pouvoir améliorer ce quartier de la gare. Ce permis de construire est purgé de recours, la municipalité aurait été fière de voir ce quartier se moderniser. C'était sans compter sur ce recours que vous avez

fièrement déposé encore une fois hier. Vous avez cette volonté de faire trébucher la ville dans l'exécution budgétaire que nous voulons.

Monsieur EUZIERE comme vous l'avez dit nous avons baissé notre niveau d'investissement pour affecter au désendettement mais on ne peut pas promettre tout et son contraire. Nous avons voulu être cohérents. Vous maniez bien ce chiffre de dette brute et pas de dette nette. Nous avons voulu dépasser cette situation difficile. Vous aurez pu dire que le volume net de la dette a baissé, que les charges financières ont baissé, nous passons de 4 200 000 € à 1 900 000 € par an. J'ai lu vos déclarations dans le Conseil Municipal de 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 dans lesquelles vous évoquez systématiquement la Capacité d'Auto Financement (CAF) de la ville qui était négative. Aujourd'hui elle a augmenté de 118 %. J'aurais aimé vous l'entendre dire, avoir cet encouragement, cette reconnaissance. Nous sommes fiers d'avoir amélioré la situation financière de la ville avec beaucoup d'efforts.

### **Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je suis peut-être un disque rayé mais je ne suis pas un auteur de science-fiction. Les chiffres sont les chiffres et je suis bien obligé de les citer et lorsque je parle de ce qui a obéré les finances de la ville je suis bien obligé de raconter toujours la même histoire. Lorsque nous expliquons que la baisse des investissements est de 15 000 000 €. Lorsque vous avez donné 18 000 000 € d'intérêts aux banques on comprend que les investissements ont baissé de 15 000 000 €. C'est un fait et dans trente ans je raconterai les mêmes faits. Excusez-moi si les choses vous gênent et que le disque ne change pas mais la musique ne peut pas être réinventée. Vous nous expliquez que concernant la zone des hangars vous nous reprochez d'être intervenu le dernier jour alors je vous rappelle que toutes les procédures que nous lançons, nous les lançons à titre personnel. Nous n'avons pas une équipe de juristes payée par la ville pour essayer de rattraper vos erreurs. En ce qui concerne les procédures judiciaires nous sommes fiers de vous avoir empêché de donner 5 000 000 € à la société Belambra, nous sommes fiers de vous avoir empêché de vendre le terrain de 46 hectares du golf de la grande bastide et en ce qui concerne la zone des hangars, je vais juste donner deux chiffres pour éclairer les grassois. Ces terrains des hangars ont été achetés 4 900 000 € et le prix que vous souhaitez le revendre à Astrid promotion c'est 3 000 000 € et sans appel d'offres. C'est pour cela que nous avons saisi la justice. La perte sèche pour les grassois s'élève à 1 900 000 €. Lorsque l'on fait des opérations comme celle-ci on comprend qu'il nous manque de l'argent pour faire ceci ou cela. Oui nous sommes très fiers des actions judiciaires que nous avons pu mener car notre seule boussole nous l'avons toujours dit c'est la défense de l'intérêt des grassois.

### **Monsieur Paul EUZIERE**

Il n'y a pas de contradiction entre constater que les investissements ont baissé et ne pas être d'accord avec un certain nombre de travaux réalisés.

Il y a quand même eu des millions consacrés à l'investissement depuis 6 ans. L'investissement a été dans des projets que nous avons combattus, que nous combattons et que nous combattrons.

Nous pensons qu'ils ont absorbé une grande partie du budget d'investissement au détriment de tout le reste. Exemple : la médiathèque, Martelly.

Donc nous sommes en désaccord, non pas sur le fait que les investissements ont baissé. Nous constatons qu'ils ont été mal orientés. C'est ce que nous disons. Donc, il n'y a pas de contradiction.

### **Monsieur le Maire**

Est-ce que notre capacité d'autofinancement qui était négative lorsque je suis arrivé a augmenté de 118 % ?

### **Monsieur Paul EUZIERE**

Oui.

**Monsieur le Maire**

Merci. Est-ce que quand je suis arrivé on payait 4 200 000 € d'intérêt à la banque ? Est-ce qu'on paye 1 900 000 € ? Oui.

**Monsieur Paul EUZIERE**

La dette sans déduction du fonds de soutien, car on ne peut déduire que l'année en cours et pas la totalité de ce qui viendra dans des années. Lorsque l'on démarche une banque, on ne lui dit pas : dans trois ans ou dans 9 ans on aura tant. Cette somme nous ne l'avons pas.

**Monsieur le Maire**

Vous le savez, j'ai eu ce débat avec Madame CONESA et elle a reconnu que j'avais raison.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Personne ne dit que vous avez raison.

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas moi. C'est le décret.

**Monsieur Paul EUZIERE**

La preuve c'est, qu'il s'agisse de la chambre régionale des comptes ou de l'agglomération dont il me semble que vous êtes Président, et chaque fois que la commission des finances présente le rapport il y a les deux versions côte à côte, mais jamais au Conseil Municipal de Grasse.

On déduit les sommes que l'on percevra dans 2 ans, 3 ans ...

Ce n'est pas juste et c'est encore moins juste lorsque l'on regarde l'endettement par habitant. L'endettement par habitant a augmenté.

**Monsieur le Maire**

Non.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Oui. Ce sont les chiffres du ministère des finances.

**Monsieur le Maire**

On peut parler de science-fiction. Nous sommes sortis du réseau d'alerte par hasard.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Vous le savez, je suis quelqu'un de factuel.

**Monsieur le Maire**

La capacité d'autofinancement s'est améliorée de plus de 118 %.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je vous dis oui.

**Monsieur le Maire**

Les charges financières ont diminué de 2 000 000 €.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Oui.

L'endettement par habitant a augmenté, oui.

Ce n'est pas Paul EUZIERE qui le dit mais le ministère des finances. Tout le monde peut le constater y compris le service des finances de la ville qui s'est bien gardé de le faire.

**Monsieur le Maire**

Le service des finances, vous l'avez félicité.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je l'ai félicité sauf pour les mensonges par omission.

**Monsieur le Maire**

Vous êtes dur quand même.

**Monsieur Paul EUZIERE**

On va dire pour les oublis. Quand on compare du point de vue méthodologique les finances de la ville avec celles d'un département ou d'une région voire celles de l'Etat, ce n'est pas sérieux. On compare ce qui est comparable. On ne compare pas un pot de moutarde à un mouton !

**Monsieur le Maire**

Je compare ce qui est comparable, je compare notre niveau de dette en début de mandature et notre niveau de dette en fin de mandature.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Est-ce que vous contestez les chiffres que je donne sur l'endettement par habitant ?

**Monsieur le Maire**

Je conteste le fait que vous parliez toujours de dette brute.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je vous parle de la dette euro par habitant 2014-2019 constatée par le ministère des finances.

**Monsieur le Maire**

Ce terme de dette brute...

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je ne vous parle pas de dette brute, mais de l'endettement par habitant.

**Monsieur le Maire**

Vous comparez des chiffres en dette brute pour pouvoir écarter volontairement le million du fonds de soutien et ce débat nous l'avons eu aussi.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Vous changez de rail, mais moi je reste sur ce que j'ai dit.

**Monsieur le Maire**

Je reste sur mes rails. Vous avez raison de dire qu'on a diminué drastiquement l'investissement et que cela a pénalisé nos infrastructures. C'est vrai et je l'assume.

**Monsieur Paul EUZIERE**

J'ai raison de dire, au vu des chiffres des ministères des finances et de la direction des collectivités locales, ce qui est constatable par chacun, que la dette par habitant a augmenté.

**Monsieur le Maire**

Vous faites exprès d'occulter le fonds de soutien mais ce n'est pas grave. On comprend votre stratégie.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je n'occulte pas le fonds de soutien. Je vais vous transmettre les données du ministère des finances et je les donnerai à Yohann LUBATTI qui sera très content de les avoir.

**Monsieur le Maire**

Cela lui fait plaisir de savoir que par omission il s'est trompé. Comme vous l'avez dit dans le début de votre propos qui était plutôt bien en disant : « je félicite le service des finances pour ce débat riche, ce travail fourni »...

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je le pense.

**Monsieur le Maire**

Ce qui est sûr c'est que la situation financière s'est améliorée. L'investissement s'est dégradé pendant la mandature, c'est vrai. Je sais reconnaître les choses. Nous avons jugulé l'investissement qu'on a démarré à 12 000 000 € et on est passé à 7 000 000 € pour autant vous devez constater que les charges financières ont diminué de moitié. Vous devez constater que la capacité d'autofinancement de la ville était négative et qu'aujourd'hui elle est positive de plus de 118 %, c'est une vérité. Nous avons diminué le fonctionnement année après année. Le fonds de soutien, il faut l'intégrer comme une créance qui nous est due. Monsieur CASSARINI l'a dit, nous avons payé un ticket de sortie pour sortir de cet emprunt toxique mais on a eu en face des contreparties de Bercy qui sont aujourd'hui constatées et qui permettent d'équilibrer. Si on intègre une partie de la dette, il faut intégrer en face la partie de la recette. Si on parle juste de dette brute cela veut dire non au fonds de soutien à traiter et bien cela déséquilibre la lecture que nos concitoyens peuvent avoir en nous regardant

aujourd'hui. Dans la dette brute vous ne prenez qu'une partie du coût de la sortie de l'emprunt toxique et en face on occulte la recette de l'état. C'est une vérité partielle. Il vaut mieux parler de la dette nette déduite du fonds de soutien. Cela permet d'avoir tous les éléments d'éclairage.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Déduit du fonds de soutien de l'année et pas de la totalité.

**Monsieur le Maire**

Je crois que parler de dette brute cela occulte une partie de la vérité.

**Monsieur Nicolas DOYEN**

Je souhaite vous remercier. Vous avez fait de la sauvegarde du patrimoine un engagement fort de cette mandature. Le patrimoine est le témoin de notre histoire, c'est l'épreuve palpable de ce qui nous a précédé et je pense que s'il y a des sujets qui font consensus, je pense que celui de la restauration et de la sauvegarde du patrimoine en est un. Je pense que nous sommes tous sensibles à cette question et je tenais à vous remercier pour votre engagement, votre écoute attentive pour la rénovation du patrimoine que je découvre sur ce plan pluriannuel d'investissement 2021-2025. Les sommes qui sont fléchées sur un certain nombre de bâtiments emblématiques de la ville de Grasse, j'en suis très heureux et je voulais vous remercier pour cela.

**Monsieur le Maire**

Merci. Je sais que c'était une priorité : le palais épiscopal, la cathédrale, le SIAP, les chapelles, notre villa Fragonard. Lorsque l'on a construit cette délégation culture et patrimoine c'est un engagement que nous avons pris ensemble devant les grassois. Cet engagement se traduit aujourd'hui par un engagement de 7 800 000 € que nous proposons d'inscrire dans cet exercice 2021-2025. C'était urgent et nous pouvons le dire que nous souhaitons tous être dans cette nouvelle dynamique pour soigner notre patrimoine.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous d'autres interventions ? Non.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

**2021 - 04      ECLAIRAGE PUBLIC  
CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LA RENOVATION, LA GESTION ET  
L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC, DE LA SIGNALISATION  
LUMINEUSE TRICOLORE ET LA MISE EN VALEUR DE CERTAINS BATIMENTS DE LA  
VILLE DE GRASSE  
RESILIATION  
COUVERTURE DU RISQUE DEFAVORABLE DE L'INDEMNITE DE RETOURNEMENT  
DES SWAPS (IRA)**

**Monsieur le Maire**

Cette délibération devrait faire l'unanimité. Je vous propose que nous puissions protéger la ville dans cette délibération N°4 sur la couverture des risques de taux qui est proposé pour un coût total de 20 000 €. C'est une assurance entre aujourd'hui et la fin du mois de mars où nous allons résilier le PPP et entre les fluctuations de taux de marché, nous vous proposons de vous border avec ce coût de 20 000 € T.TC. Cette opération est attendue de longue date, ce n'est pas Paul EUZIERE qui va nous contredire et je crois qu'on se rejoint tous sur l'arrêt de ce PPP et je pense que cela va faire l'unanimité de nos débats.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Vous interprétez mes propos, vous les devancez.

**Monsieur le Maire**

Je pense qu'il faut être cohérent.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Vous donnez un tel exemple de cohérence que je préfère ne pas le suivre.

Une première observation à propos de cette délibération qui est importante au plan financier et du contentieux de ce P.P.P. Eclairage Public. La commission des finances préparatoire à ce conseil municipal -et où a donc été présentée la délibération- a eu lieu le 26 janvier.

Nous sommes le 9 février et c'est seulement hier 8 février, la veille donc de ce conseil municipal, que suite à des demandes de précisions de Magali Conesa adressées au Maire, nous avons pu avoir quelques éclairages financiers. Mais, ils sont loin d'être suffisants.

Le remboursement anticipé de la dette due dans le cadre de la résiliation du PPP entraîne la nécessité de sortir du swap et de payer une indemnité de remboursement anticipé. Mais, le montant de l'indemnité de remboursement anticipé ne sera connu et chiffré qu'après résiliation du contrat de PPP: le 31 mars 2021. Un contentieux à l'initiative de la société Illumineo nous semble être prévisible.

Ici la proposition faite par la Banque Postale est d'acheter une option de swap pour couvrir le risque d'une évolution de taux défavorable à la ville. Ainsi, la ville paie une prime de 20 000 € qui garantit un plafond de la soule à 500 000 €.

Si la soule est supérieure à 500 000 €, la Banque Postale paiera le complément. Aujourd'hui, le capital restant dû s'élève à 3,7 millions d'euros. Les charges financières résiduelles : 1 million d'euros. Le total des annuités représente : 4,9 millions d'euros. Avec les éléments qui nous ont été communiqués hier, il ressort donc de la proposition de la Banque Postale que:

- le capital restant dû : 3,7 millions €
- la soule est de 500 000 €
- la prime : 20 000 €
- les charges financières résiduelles : 177 000 €
- le total des annuités : 4 445 000 €

Il s'agit donc d'une réduction des charges financières de 551 000 €.

Si ces éléments sont précis, ils le sont dans la mer d'incertitudes qu'est ce dossier du P.P.P, sa gestion et les conséquences de la résiliation de son contrat. Je cite le texte de la délibération "En raison de la complexité juridique du dossier (...), il est possible que la Ville ne trouve pas de couverture".

La délibération vise à autoriser donc le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la mise en place de cette opération de couverture" et, en même temps, "à renoncer à cette couverture si sa mise en place s'avérait impossible".

Cette délibération qui autorise une chose et son contraire est marquée par une contradiction qui vient de l'incertitude juridique totale dans laquelle la résiliation du contrat, telle qu'elle a été effectuée, place maintenant la Ville. Le texte même de la délibération souligne "la complexité juridique du dossier".

Je vous rappelle que nous vous avons demandé depuis 2018, communication des audits réalisés à propos de ce P.P.P et en particulier de l'audit juridique qui est indispensable pour que les élus municipaux que nous sommes puissions voter les délibérations afférentes à ce P.P.P. Nous ne disposons toujours pas de cet audit juridique, alors qu'il s'agit de voter sur un dossier particulièrement complexe.

**Monsieur le Maire**

Il ne s'agit pas du contrat du PPP mais de la couverture.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Si on n'avait pas résilié, est ce que cette délibération serait venue à l'ordre du jour ? Non.

**Monsieur le Maire**

Vous avez raison mais lorsque vous dites que le texte n'est pas clair cela porte sur le contrat et ce n'est pas du tout sur le contrat du PPP mais sur la couverture. Toute votre déclaration vous la reprenez et à chaque fois que vous dites le contrat vous dites contrat de couverture. La complexité n'est pas sur le contrat du PPP, le fait d'actionner ou de ne pas actionner. C'est sur les 20 000 €, pour border une éventuelle modification des taux et des incidences de marché.

La délibération ne porte pas sur le PPP mais la manière de couvrir le risque. Peut-être qu'en changeant les mots vous aller changer votre intervention. J'ai imprimé vos déclarations de juillet 2013, de septembre 2013, je vais les donner à la presse. J'ai pris le temps de les lire et je m'en suis même un peu inspiré. Ces déclarations disent qu'il faut à tout prix résilier ce PPP.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Absolument pas.

**Monsieur le Maire**

Ces déclarations disent que le PPP n'est pas ce qu'il faut pour la ville.

**Monsieur Paul EUZIERE**

On ne pouvait pas résilier car ce n'était pas contracté. Pourquoi me faites-vous dire ce que je n'ai pas dit ?

**Monsieur le Maire**

Dans cette déclaration de sortie du PPP, j'attendais un soutien de votre part. Je mène une démarche courageuse car je veux faire respecter les intérêts de la ville. Je ne suis pas à l'origine de ce contrat. Ce contrat déterminait les conditions de comportement d'un Délégué de Service Public Illuminéo et de la ville de Grasse. Par trois années consécutives nous n'avons pas été respectés. Vous avez raison de dire qu'il y aura surement un contentieux.

J'attendais, naïvement peut-être, des encouragements de votre part, car la DSP n'a pas été respectée et la ville bafouée. Je ne reviens pas sur le PPP en lui-même mais sur la protection.

Monsieur EUZIERE vous dites avoir eu les éléments hier. Je vous ai envoyé moi-même le message il y a plus de 4 jours dans lequel je vous ai donné tous les éléments chiffrés. Vous m'avez envoyé un mail en disant : « ils ne sont pas en pièces jointes ». J'ai demandé à Madame CESARI de tout vous renvoyer dans l'après-midi même.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Cela n'a rien à voir. Je vous laisse terminer et après vous me laisserez la parole.

**Monsieur le Maire**

Tous les éléments demandés ont été transmis. La totalité des correspondances entre Illuminéo et la ville de Grasse.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je ne les ai pas demandés.

**Monsieur le Maire**

Bien sûr, je vous transmets des choses que vous ne m'avez pas demandées. Les éléments techniques, financiers, les analyses des taux, la totalité de la dette, la ventilation de la dette, les éléments de faute, je vous les ai donnés.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Et l'audit juridique ?

**Monsieur le Maire**

L'audit juridique porte sur le PPP en lui-même à l'origine et moi ce que j'ai souhaité, c'est délibérer ensemble sur le non respect du contrat. C'est le fruit de cette délibération.

Aujourd'hui, je propose une démarche de protection active de cette situation pour ne pas qu'on me reproche d'avoir pris des risques. Je nous propose de nous protéger à hauteur de 20 000 € avec la banque Postale. Ainsi, la souscription de ce produit moyennant le versement d'une prime de 20 000 € nous garantit un plafond de la soule à 500 000 €, soit bien inférieur aux 20 % du capital restant dû. Au cas d'espèce, si la soule est supérieure à 500 000 € la Banque Postale paie le complément.

C'est cela dont il s'agit et non pas du contrat ni de la complexité du contrat originel du PPP vraiment très complexe et vous avez raison de le dire.

Vous le connaissez mieux que moi, vous l'avez combattu avant moi. Il faut rendre à Paul EUZIERE ce qui est à Paul EUZIERE.

Il faut de la cohérence et nous sommes dans une démarche où on redonne du pouvoir à la ville de Grasse et on enlève cette DSP qui n'a pas été respectée dans ces termes originels. J'attendais un grand « Oui » de votre part. Après chacun son choix.

Vous pouvez dire que vous n'avez pas eu tel élément, mais moi ce dont je suis sûr c'est que je vais aller au bout de cette résiliation. Les intérêts de la ville n'ont pas été respectés. La ville n'a pas été respectée. Nous sommes dans une situation contractuelle dans laquelle les rapports ont été écrits et ces rapports n'ont pas été respectés, pas une année, pas deux années mais trois années consécutives.

J'espère que vous allez voter pour qu'on se protège des incidences de fluctuation, des incidences de marché qui pourraient avoir lieu d'ici la fin du mois de mars prochain, date à laquelle je proposerai courageusement et de manière irrévocable qu'on puisse résilier ce PPP. J'ai demandé à Madame CESARI de vous donner tous les éléments financiers et que pas un ne manque pour que vous puissiez prendre votre décision en votre âme et conscience.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Vous avez l'art de mélanger et de faire une salade non pas niçoise mais grasse d'un certain nombre d'éléments. Vous me dites que cette délibération n'a rien à voir avec la résiliation, mais je suis désolé et il suffit de lire l'intitulé de la délibération, la cinquième ligne : résiliation.

**Monsieur le Maire**

Non, c'est le contrat de couverture et non le PPP.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je dis simplement que ce contrat de couverture correspond bien au PPP. Si nous sommes conduits à nous prononcer sur cette délibération c'est bien parce qu'il y a une procédure de résiliation. Au dernier Conseil

Municipal nous avons demandé d'avoir l'évaluation du coût de ce PPP, de son entrée en 2013 jusqu'à aujourd'hui. Effectivement, cela nous a été transmis il y a 4 ou 5 jours. Ce n'est pas cela qui est en question.

**Monsieur le Maire**

Je vous ai donné la totalité du coût parce que je ne veux pas laisser croire aux grassois que je ne vous ai pas tout donné.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Vous ne nous avez pas donné ce que nous demandons depuis 3 ans c'est-à-dire l'audit juridique, que vous aviez promis de nous donner à la dernière séance du Conseil Municipal, il y a deux mois.

Ce dossier est complexe et on va avoir droit à un contentieux. Je ne signe de chèque en blanc quand on me dit : « avance un bandeau sur les yeux ». Je n'avance pas dans ces conditions. Le bandeau sur les yeux c'est la non communication d'une partie des documents.

La non communication de l'audit juridique, c'est un bandeau sur les yeux.

Vous estimez ce que vous voulez. Moi j'estime que je n'ai pas les éléments. A partir de là comme je l'ai dit, comme nous l'avons annoncé en commission municipale des finances, nous nous prononcerons systématiquement contre les délibérations afférentes à ce dossier car nous n'avons pas les éléments. Ou l'on nous donne tous les éléments ou l'on nous en cache.

On a lieu de constater que, depuis deux ans et demi et sous des prétextes variables dans le temps, on ne nous fournissait pas les audits parce que nous étions en négociation. Nous ne sommes plus en négociation.

A partir du moment où l'on a voté la résiliation, c'est un acte et donc, on n'est plus en négociation. Donc les trois rapports d'audits peuvent nous être communiqués. Si l'on ne veut pas nous fournir l'audit juridique c'est qu'il y a des choses à cacher. A partir de là nous ne votons pas ces délibérations. Je suis dans une cohérence totale.

**Monsieur le Maire**

Pas du tout.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Ecoutez, on en reste là.

**Monsieur le Maire**

Moi, je n'en reste pas là. Vous croyez que cela me satisfait de ce que vous êtes en train de dire.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Je sais que vous ne pouvez pas être satisfait.

**Monsieur le Maire**

Vous n'êtes pas cohérent. Lorsque vous êtes cohérent, je suis le premier à le dire.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Nous allons prendre le procès-verbal du précédent Conseil Municipal et on regarde ce que vous avez déclaré.

**Monsieur le Maire**

Bien sûr.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Vous avez dit qu'on avait droit aux trois audits.

**Monsieur le Maire**

J'ai demandé à Monsieur FACCHINETTI de vous transmettre tous les audits communicables en ma possession. Ils ne sont pas tous communicables. Moi, je suis cohérent.

**Monsieur Paul EUZIERE**

En réunion, comme dans votre bureau, j'ai dit exactement la même chose. Je répète en séance publique que si l'on ne veut pas nous donner les éléments, c'est que l'on veut nous en cacher.

**Monsieur le Maire**

Je vous ai transmis les documents.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Vous ne nous avez pas transmis ce que l'on vous demande et vous nous demandez de voter aveuglement des procédures qui vont conduire à un contentieux et on ne sait pas où l'on va.

**Monsieur le Maire**

Pas du tout. La note juridique n'est pas liée à la question de cette négociation.

**Monsieur Paul EUZIERE**

C'est vous qui le dites.

**Monsieur le Maire**

Non ce n'est pas moi, mais l'avocat qui le dit.

**Monsieur Paul EUZIERE**

L'avocat je ne l'ai jamais rencontré, je ne le connais pas. Les avocats de la ville, vu les résultats en tribunal administratif et ailleurs, je préfère m'en méfier.

**Monsieur le Maire**

Je vous ai communiqué tous les chiffres dont vous avez besoin. Effectivement, il n'y avait pas la pièce jointe mais vous l'avez eue dans la journée.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Vous ne nous donnez pas l'analyse juridique et je dis, qu'à partir de là, on nous cache les conséquences juridiques de la rupture du contrat.

**Monsieur le Maire**

L'analyse juridique ne porte pas sur la rupture du contrat.

**Madame Myriam LAZREUG**

Je voudrais juste m'assurer de bien comprendre la délibération. Lors du dernier conseil, vous avez été autorisé à résilier le contrat du PPP au 31 mars. Aujourd'hui, vous nous demandez l'autorisation de prendre une couverture c'est-à-dire une garantie dans l'hypothèse où l'indemnité de résiliation anticipée dont nous ne connaissons pas le montant serait 20 % supérieure au capital restant dû. C'est ça ?

**Monsieur le Maire**

Oui.

**Madame Myriam LAZREUG**

Je n'y vois aucun inconvénient bien au contraire. Mais vous nous demandez en même temps, que dans l'hypothèse où vous ne pourriez pas passer cette couverture, d'y renoncer. Cela veut dire que si vous ne trouvez personne pour nous garantir.

**Monsieur le Maire**

Nous avons trouvé avant-hier la banque postale.

**Madame Myriam LAZREUG**

On peut enlever cette deuxième ligne.

**Monsieur le Maire**

Oui mais cela nous garantit si on n'arrive pas à la conclusion du contrat. Nous avons contractualisé avant la banque postale pour 20 000 €.

**Madame Myriam LAZREUG**

La délibération sert uniquement à passer cette couverture ?

**Monsieur le Maire**

Oui.

**Madame Myriam LAZREUG**

Alors il n'y a pas de problème.

**Monsieur le Maire**

C'est pour cela que je ne comprends pas Monsieur EUZIERE. C'est juste pour sécuriser la transaction à hauteur de 20 000 €.

**Madame Myriam LAZREUG**

Donc la dernière ligne de la délibération n'a plus lieu d'être. Nous n'avons pas besoin de vous autoriser à renoncer à cette couverture.

**Monsieur le Maire**

Monsieur LUBATTI me dit que c'est parce que nous finalisons vendredi après avoir délibéré. Si l'opération ne peut pas se faire il faut que la ville puisse avoir une sortie. Dans cette délibération, vous m'autorisez à caper le risque. Ce que je vous propose c'est de rendre compte au prochain conseil municipal de cette transaction.

**Madame Myriam LAZREUG**

Ok.

**Monsieur le Maire**

Je pensais que tout le monde aurait voté unanimement sur cette résiliation. Le sujet que dénonce Paul EUZIERE n'est pas le sujet de la résiliation mais c'est plutôt l'origine. Vous étiez contre ce PPP.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Vous pouvez les donner à la presse et demandez-leur de chercher où il est marqué une résiliation.

**Monsieur le Maire**

Je pense que la résiliation est bien pour la ville parce qu'on n'est pas respecté. Maintenant vous faites ce que voulez. Je vous ai donné un maximum d'information et vous le savez bien. Vu ce que Véronique CESARI vous a transmis, vu ce que Cédric DIAZ vous a transmis, vu ce que Yohann LUBATTI vous a transmis, vu ce qu'Olivier GIRARDEAU vous a transmis et vu ce que moi je vous ai transmis, vous êtes en mesure de dire oui ou non c'est bien de résilier.

Maintenant vous faites ce que vous voulez. Vous êtes libre de dire oui je cautionne et je vote pour 20 000 € pour sécuriser la transaction comme ça on se débarrasse de ce PPP. Si vous ne souhaitez pas voter pour et bien vous ne votez pas. Je ne vais pas en faire une maladie.

Vu vos déclarations du groupe « Grasse à Tous » de juillet 2013, septembre 2013 et avec tous les éléments de langage que vous avez, vous devriez être satisfait de cela. Moi, je me dis que je fais le bon choix pour la ville dans le respect des intérêts des grassois. Vous vous y associez ou pas. Je le fais courageusement et je crois qu'on va gagner des marges de manœuvre et qu'on va se faire respecter. Je salue Messieurs DIAZ et GIRARDEAU qui ont fait un travail excellent car sans ce travail nous ne pourrions pas résilier ce PPP. Ils ont été tous les jours sur le terrain et surtout la nuit pour voir ce qui n'allait pas. Aujourd'hui, si on est réuni pour dénoncer ces situations qui n'ont pas été respectées de la manière contractuelle qui était prévue c'est grâce à eux et à Carine GIOVINAZZO.

Vous avez raison Madame LAZREUG de dire on vous autorise Monsieur le Maire à engager 20 000 € pour protéger la transaction. C'est l'objet de la délibération. Je rendrai compte d'un rapport de transaction au prochain Conseil Municipal pour dire comment cela s'est passé et comment la transaction s'est finalisée vendredi 12 février avec la banque postale.

Nous passons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL (2 voix) s'abstiennent.

Les seuls qui s'abstiennent ce sont ceux qui demandaient la résiliation du PPP.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Absolument pas. Ce n'est pas vrai.

## **Monsieur le Maire**

Je retire. Les seuls qui s'abstiennent sont Messieurs EUZIERE et de FONTMICHEL et mesdames CONESA et ADDAD, c'est dommage.

La délibération est adoptée à la majorité.

## **2021 - 05            MODIFICATION ET CREATION EMPLOIS PERMANENTS MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS ET TABLEAU DES EFFECTIFS**

## **Monsieur le Maire**

Je cède la parole et la présidence de séance à Madame COPIN pour les délibérations 05, 06, 07 et je reviens dans quelques instants. Madame la première Adjointe, je vous laisse la parole.

## **Madame Valérie COPIN**

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la délibération du Conseil Municipal de novembre 2020 relative à la présentation des tableaux des emplois et effectifs de la ville de Grasse,

Vu l'avis favorable donné par le Comité Technique de la ville de Grasse le 29 janvier 2021,

Le service de la Commande Publique se doit d'être renforcé dans le cadre de la mutualisation de l'activité entre la ville de Grasse et son CCAS. Aussi, il apparaît nécessaire de créer un poste d'Assistant(e) Administratif(ve) avec notions juridiques. Par ailleurs, une réorganisation au sein du service Communication conduit à devoir créer un poste de chargé de communication. Ces postes permanents à temps complet seront à pourvoir par des fonctionnaires de catégorie C relevant de la filière administrative. S'il s'avère que la procédure de recrutement n'a pas permis de retenir de candidatures d'agents titulaires, alors les postes pourront être pourvus par des agents contractuels de droit public, dans l'attente de recrutements de fonctionnaires en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984. Enfin, des actualisations consécutives aux mouvements internes relatifs à l'organisation des services sont prises en compte. Je vous demande de bien vouloir approuver la création des postes et les modifications et dire que les crédits sont inscrits aux budgets 2021 et suivants.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **2021 - 06            FIXATION DES TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE**

## **Madame Valérie COPIN**

Les quotas d'avancement de grade fixés par les statuts particuliers ont été abrogés par la loi du 19 février 2007, notamment en son article 35, qui les remplace par le système des ratios « promus-promouvables » déterminés par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique.

Vu l'avis favorable donné par le Comité Technique de la ville de Grasse le 29 janvier 2021,

Afin de permettre à des agents remplissant les conditions requises d'avancer au grade supérieur dans le respect des règles statutaires, il est proposé pour les années 2021 à 2026, de fixer le taux « promu-promouvables » à 100 %, ce taux n'impliquant cependant pas une promotion systématique au grade supérieur de l'ensemble des agents remplissant les conditions d'avancement. Les propositions d'avancement restent soumises aux différents critères mis en place par la ville de Grasse. Je vous demande de bien vouloir approuver un taux unique d'avancement de grade de 100 % de l'effectif remplissant les conditions requises pour les années 2021 à 2026.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2021 - 07            MARCHES PUBLICS  
PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES DURANT L'ANNEE 2020**

**Madame Valérie COPIN**

En application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) Monsieur le Maire doit rendre compte au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation relative aux marchés publics. Il est porté à connaissance du conseil municipal la liste globale des marchés notifiés au cours de l'année 2020 (liste ci-jointe). Cette liste sera publiée sur le site internet de la ville de Grasse en rubrique « marchés publics ». Je vous demande de bien vouloir prendre connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de cette délégation relative aux marchés publics.

J'acte ce porté à connaissance de la liste globale des marchés notifiés au cours de l'année 2020.

Avez-vous des questions ?

Nous actons ce porté à connaissance dans notre assemblée délibérante.

**2021 - 08            RETIREE**

**2021 - 09            ACQUISITION D'UN TERRAIN QUARTIER DE LA MARIGARDE**

**Monsieur Christophe MOREL**

La ville souhaite acquérir le terrain sis à Grasse, quartier de la Marigarde, cadastré Section CD n° 239, d'une superficie de 1 747 m<sup>2</sup>. Cette parcelle jouxte un terrain communal d'une contenance de 4 532 m<sup>2</sup> et figure au Plan Local d'Urbanisme en Emplacement Réservé n° 13 en vue de la création d'une aire de loisirs. Ce terrain se situe en bordure du canal. Les propriétaires ont fait part à la commune de leur souhait de céder ce bien et un accord amiable est intervenu pour une acquisition au prix de 70 000 €. Je vous demande de bien vouloir adopter le principe de cette acquisition amiable de la parcelle moyennant le prix énoncé et autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué que je suis, à signer pour le compte de la Commune tous actes à intervenir dans cette affaire et notamment, l'acte authentique appelé à constater le transfert de propriété au profit de la collectivité.

**Madame Valérie COPIN**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2021 - 10            SERVITUDE DE TREFONDS POUR ANCRAGE DE SOUTÈNEMENT AU PROFIT DES  
PARCELLES CADASTREES SECTION CD N° 105 ET 113 ROUTE DE LA MARIGARDE  
ZONE INDUSTRIELLE DU CARRE**

**Monsieur Christophe MOREL**

A la suite d'un effondrement partiel du talus de soutènement de la route de la Marigarde au droit de la propriété de la Société par Actions Simplifiée PF1, une procédure d'expertise a été diligentée en vue de l'édification d'un mur pour garantir la conservation de la voie publique. Ladite société a réalisé les travaux qui, conformément aux préconisations de l'expert ont imposé la réalisation d'ouvrages comprenant des ancrages sous la voie publique. Il convient désormais, de procéder à la formalisation juridique d'une servitude constatant la présence d'ouvrages privés dans le tréfonds de la voie publique, au bénéfice des parcelles cadastrées Section CD n°105 et 113. Une indemnité d'un montant de 4 690 euros a été négociée et sera versée à la commune en contrepartie de l'établissement de cette servitude. Je vous demande de bien vouloir adopter le principe de cette servitude, autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer pour le compte de la Commune tous actes à intervenir dans cette affaire et notamment l'acte authentique appelé à constater cette servitude.

**Madame Valérie COPIN**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur CAMERANO vote contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2021 - 11            RETIREE**

**2021 - 12            DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION A LA DESAFFECTATION  
D'UNE PARTIE DE LA TRAVERSE RIOU BLANQUET, DE L'ALLEE DU 8 MAI 1945  
ET DU PARC DE STATIONNEMENT MARTELLY**

**Monsieur Christophe MOREL**

Dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC Martelly, il est nécessaire de procéder au déclassement d'une partie de la « Traverse Riou Blanquet », de « l'Allée du 8 Mai 1945 » et du parc de stationnement Martelly. Compte tenu de l'usage direct au public de ces emprises, un déclassement par anticipation a donc été approuvé par délibération n°2018-07 en date du 20 février 2018. La désaffectation effective des biens devait intervenir dans les 3 ans à compter de l'adoption de ladite délibération. Toutefois et compte tenu du retard du projet, il est nécessaire de prolonger le délai dans lequel doit intervenir la désaffectation effective des biens. En conséquence, Il est proposé de proroger d'une durée de 3 ans le délai dans lequel doit intervenir la désaffectation effective des biens.

**Madame Myriam LAZREUG**

Quelles sont les raisons du retard du projet ?

**Monsieur Christophe MOREL**

Il y a eu différents recours sur le projet Martelly et c'est cela qui nous retarde très fortement.

**Madame Myriam LAZREUG**

La cour d'appel a rendu sa décision dans ce dossier.

**Monsieur Christophe MOREL**

La cour d'appel vient de rendre sa décision mais le délai de recours à ma connaissance n'est pas encore expiré.

**Madame Myriam LAZREUG**

Je ne comprends pas parce qu'il expire fin février et du coup on proroge de 3 ans.

**Monsieur Christophe MOREL**

Oui car le jour où on déclassé il faut vraiment fermer la voie. Il nous faut un temps suffisant devant soi pour pouvoir procéder à la désaffectation effective. Le législateur prévoit cette échéance de trois années. Nous espérons commencer le plus rapidement possible étant entendu que c'est cette partie de travaux. Cela ne veut pas dire que l'on va attendre trois ans pour commencer les travaux.

**Madame Myriam LAZREUG**

On désaffecte une voie, les travaux correspondent à quoi ?

**Monsieur Christophe MOREL**

Cela veut dire fermer la voie pour faire des travaux sur les emprises et autour des emprises. Les tracés vont être modifiés et on va construire dessus.

**Monsieur le Maire**

Je reprends la présidence de séance.

**Madame Myriam LAZREUG**

Je ne comprends pas pourquoi il faut trois ans ?

**Monsieur le Maire**

C'est le délai réglementaire.

**Madame Valérie COPIN**

Le législateur prévoit 3 ans ou 6 ans et comme on arrive à l'échéance ce mois-ci.

**Monsieur le Maire**

En espérant que quelqu'un n'aille pas le dernier jour à la dernière heure faire appel de la décision.

**Madame Myriam LAZREUG**

Puisque nous avons un conseil au mois de mars pourquoi ne pas l'inscrire au mois de mars. S'il n'y a pas de recours il n'y a plus de problème. Je ne comprends pas.

**Monsieur Christophe MOREL**

Nous ne pouvons pas attendre le prochain conseil.

**Madame Myriam LAZREUG**

On est obligé de partir sur une durée de trois ans ?

**Monsieur Christophe MOREL**

C'est simplement règlementaire. C'est une durée de trois ans mais l'objectif est de faire cette désaffectation le plus tôt possible. Encore faudrait-il qu'il n'y ait pas d'autres recours.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Cela a déjà été jugé en appel. Il ne reste plus que la cassation.

**Monsieur le Maire**

Par exemple les hangars, le dernier jour à la dernière heure.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Vous nous auriez appelé le jour du jugement on savait qu'on ferait appel. D'ailleurs on avait communiqué dans Nice-Matin pour dire que nous allions faire appel.

**Monsieur le Maire**

Je suis déçu.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Nous ne sommes pas là pour vous éviter des déceptions mais pour défendre les grasseois.

**Monsieur le Maire**

Vous ne défendez pas les grasseois mais vous bloquez les projets.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Ne me dites pas que vous avez été surpris de constater que le dernier jour nous avons fait appel puisque le lendemain du jugement nous avons fait une communication dans Nice-Matin en expliquant que nous ferions appel.

**Monsieur le Maire**

Je trouve que tous ces appels bloquent les projets.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Pour Martelly nous n'y sommes pour rien.

**Monsieur le Maire**

Bloquer les hangars hier au soir, c'est handicapant pour la ville.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Il fallait respecter la Loi.

**Monsieur le Maire**

Le tribunal a dit en décembre que la Loi avait été respectée.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

La partie n'est pas terminée.

**Monsieur Christophe MOREL**

Ce n'est pas vous qui dictez la Loi.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

La cour d'appel tranchera.

**Monsieur le Maire**

Monsieur CASSARINI, on ne fait pas des parties. On n'est pas là pour se détendre et jouer au flipper. Vous bloquez 3 000 000 € d'encaissement pour la ville.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Il fallait faire les choses légalement et dans l'histoire la ville de Grasse aura perdu 1 900 000 €.

**Monsieur le Maire**

Cela est vrai mais les choses ont été faites légalement. Le tribunal vous l'a dit en décembre.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

La cour d'appel nous le dira, elle tranchera le litige. En ce qui concerne Martelly nous ne sommes pas responsables de ce recours et la personne qui a fait ce recours a été jugée en appel.

**Monsieur Christophe MOREL**

Elle a été condamnée.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Est-ce que l'on peut profiter de ces échanges pour connaître le nouveau calendrier du projet Martelly ?

**Monsieur Christophe MOREL**

C'est le calendrier judiciaire. Nous devons attendre que les différents recours soient purgés pour pouvoir avancer.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Pourquoi les différents recours, il y en a un autre. J'ai connaissance du recours de Monsieur BOTAZZI.

**Monsieur le Maire**

Oui c'est lui.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Donc, s'il ne fait pas appel et qu'il ne va pas en cassation.

**Monsieur le Maire**

On vous tiendra au courant. La même cour d'appel qui vous a débouté sur le dossier de Cathy FERRAND.

**Madame Myriam LAZREUG**

Il n'y a pas de problème avec Madame Cathy FERRAND. La cour d'appel a confirmé le jugement de première instance donc lorsque l'acte de vente sera signé avec Madame Cathy nous irons au pénal.

**Monsieur le Maire**

Vous irez au pénal.

**Madame Myriam LAZREUG**

Vous savez la plainte qu'on a déposé en 2017, ce sera un volet de plus pour cette plainte-là.

**Monsieur le Maire**

Lorsqu'il n'y aura plus de recours je vous tiendrai au courant sur un calendrier envisageable. Mais comme on découvre des recours de jour en jour qui ont pour objectif de freiner, de faire ralentir un certain nombre de projets, celui des hangars, Martelly, l'Hôtel des Parfums, ancien Palais de Justice. Il y en a beaucoup et je trouve que cela est dommage pour les grassois. Cela fait perdre de l'argent, du temps, du développement, de la mise en œuvre des projets et tout cela au détriment de la totalité des grassois. Lorsque les recours seront purgés on fera peut-être une information publique et avant tout un travail en commission avec les élus.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Madame ISNARD (2 voix) votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

2021 - 13

**RENOUVELLEMENT URBAIN  
OPERATION DE RENOVATION DES FACADES ET DES PORTES SUR LE SECTEUR  
SAUVEGARDE ET DES DEVANTURES COMMERCIALES SUR LA PLACE AUX AIRES ET  
RUE JEAN OSSOLA  
VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES**

**Monsieur Christophe MOREL**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 décembre 2020 prorogeant l'opération jusqu'en 2025 et regroupant les dispositifs relatifs aux travaux de ravalement des façades, de restauration des portes d'entrée sur le secteur sauvegardé ainsi que les travaux sur les devantures commerciales (rue Jean Ossola et place aux Aires), pour les propriétaires qui réaliseraient des travaux de « ravalement des immeubles » pour les façades sur le périmètre du centre historique, pour ceux qui réaliseraient des travaux d'amélioration des devantures commerciales sur la place aux Aires et la rue Jean Ossola, pour les copropriétés qui restaureraient leurs portes, mascarons et heurtoirs dans le centre historique de Grasse.

Ces soutiens de la part de la commune ont pour objectifs :

- d'améliorer les conditions de vie des habitants,
- de donner une continuité linéaire de vitrines et de façades réhabilitées
- de valoriser les entrées de ville mais aussi de créer le lien entre les parties attractives et celles en devenir,

Ainsi, je vous demande de bien vouloir approuver les subventions suivantes pour un budget de 22 134.17 €

- **Commerce 7 place aux Aires – 06130 GRASSE**  
Bénéficiaire : Monsieur JAQUET Philippe, locataire  
Nom du commerce : HARRY COIFFURE  
Subvention totale allouée : 1 123 €
- **Façades 29 rue Marcel Journet – 06130 GRASSE**  
Bénéficiaire : Philippe-Emmanuel COURT DE FONTMICHEL  
Subvention totale allouée : 20 661,17 €
- **Porte 29 rue Marcel Journet – 06130 GRASSE**  
Bénéficiaire : Philippe-Emmanuel COURT DE FONTMICHEL  
Subvention totale allouée : 350 €

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL ne prend pas part au vote car il est concerné par deux subventions. Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, je vous demande de bien vouloir sortir le temps du vote.

Monsieur CAMERANO vote contre.

**Madame Alexane ISNARD**

Je ne comprends pas qu'on puisse être contre ce type de délibération. Cela va clairement dans le bon sens de la ville. Nous soutiendrons toujours ce qu'il y a dans la restauration de notre centre-ville que ce soit les façades, les portes et nous regrettons qu'il n'y ait pas plus de propriétaires qui se chargent de rénover leur façade et il faut l'encourager. C'est l'avenir de Grasse pour avoir une ville vraiment belle. Il faut aller encore plus loin.

## **Monsieur le Maire**

Effectivement on peut difficilement comprendre pourquoi on est contre cela. Merci pour votre déclaration. On rentre dans un rythme. Nous proposons 350 000 € ce qui est un rythme très soutenu nécessaire et je crois que cela fait l'unanimité à l'exception de Monsieur CAMERANO.

La délibération est adoptée à la majorité.

## **2021 - 14            EXPOROSE 2021 ADOPTION DES TARIFS**

### **Madame Aline BOURDAIRE**

La ville de Grasse organise du 13 au 16 mai 2021 son exposition internationale de roses. A cet effet, un espace sur le cours Honoré Cresp et le jardin des plantes « pépinière, vente de rosiers de jardins et plantes d'ornements » est mis à disposition selon un tarif spécifique à la manifestation de 0,75 € du mètre carré (si espace supérieur ou égal à 100 m<sup>2</sup>) et 2 € (si espace inférieur à 100 m<sup>2</sup>), qui sera encaissé par le régisseur principal du service foires et marchés ou son suppléant. Il sera également proposé des mises à dispositions gracieuses pour certains partenaires ayant collaboré étroitement à l'organisation de cette manifestation : producteurs de roses, pépiniéristes, fleuristes, presse et administration locales. Ils pourront bénéficier selon les espaces disponibles d'un emplacement à titre gracieux, sous forme de stand ou d'un espace dédié. Il leur sera néanmoins demandé de remplir un dossier d'inscription de réservation du domaine public avec une attestation d'assurance. Concernant les espaces commerciaux, les chalets, Food trucks, il convient de voter une tarification qui permettra au service foires et marchés d'encaisser les recettes générées par cette manifestation. Il est proposé pour un chalet ou Food truck dans l'enceinte de la manifestation, un montant de 350 € TTC durant les 4 jours de la manifestation. Un tarif de 5 € (tarif plein) et 3 € (tarif réduit) sera demandé aux visiteurs pour l'accès aux différents sites mis en valeur dans le cadre de cette manifestation. Il convient donc de voter une tarification qui permettra au service « Événementiel » d'encaisser les recettes générées par cette manifestation. Je vous propose d'adopter les tarifs de droits d'entrée suivants pour la régie du service événementiel de la ville de Grasse :

- Entrée tarif normal : 5 €
- Entrée groupe (à partir de 10 personnes), enfants de moins de 12 ans, handicapés, chômeurs, retraités et étudiants : 3 € (sur présentation d'un justificatif)
- Gratuité sur présentation d'un carton d'invitation de la ville de Grasse

### **Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **2021 - 15            ESPACES PUBLICS – REQUALIFICATION DU BOULEVARD CARNOT AMENAGEMENT DE QUAIS DE BUS**

### **Monsieur François ROUSTAN**

La ville de Grasse a entrepris des travaux de requalification du boulevard Carnot. Lesdits travaux nécessitent l'adaptation et la mise aux normes des quais de bus existants, soit quatre arrêts simples et un arrêt double. La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, compétente en matière de « déplacements et transports », souhaite déléguer à la ville de Grasse la maîtrise d'ouvrage du réaménagement de ces cinq quais de bus. Le montant prévisionnel du projet de mise en accessibilité de ces arrêts s'élève à la somme de 63 000 € HT soit 75 600 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente ainsi qu'il suit :

**Dépenses**

Travaux : .....63 000 €HT  
TVA 20 % : .....12 600 €  
**Montant TTC du projet : .....75 600 €TTC**

**Recettes**

Part CAPG : .....63 000 €  
**Total : .....63 000 €**

Les modalités de cette délégation sont définies aux termes de la convention ci-jointe, qu'il convient d'approuver. Je vous demande de bien vouloir accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage à la ville de Grasse par la CAPG pour le projet de mise en conformité des quatre arrêts de bus simples et de l'arrêt de bus double du Boulevard Carnot, pour un montant de 63 000 € HT, soit **75 600 € TTC** et adopter le plan de financement tel que je viens de vous le présenter.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2021 - 16            ESPACES PUBLICS – REQUALIFICATION DU BOULEVARD CARNOT  
MISE A NIVEAU DES CHAMBRES DE TIRAGE D'ORANGE**

**Monsieur François ROUSTAN**

La ville de Grasse a entrepris des travaux de requalification du boulevard Carnot. Lesdits travaux nécessitent des aménagements du réseau d'Orange et en particulier la rehausse de chambres de tirage (trappes sous chaussée ou trottoirs, des changements de cadres tampons). Ainsi, la Ville et la société Orange ont convenu de se rapprocher pour préciser les modalités de gestion des travaux de réseaux numériques et téléphoniques rendus nécessaires par l'opération. La Ville réalisera ces travaux pour le compte d'Orange en prenant à sa charge les dépenses correspondantes ; Orange remboursera à l'euro près l'ensemble de ces frais.

**Madame Alexane ISNARD**

Est-ce qu'on connaît les délais de remboursement à partir du moment où les travaux sont terminés pour Orange ?

**Monsieur François ROUSTAN**

Un mois maximum.

**Madame Alexane ISNARD**

Très bien.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2021 - 17            AMENAGEMENT  
CONVENTION DE REMBOURSEMENT AU TITRE DU PROJET URBAIN  
PARTENARIAL (PUP) COMMUNE DE GRASSE / CAPG  
OPERATION « PETIT PARIS »**

**Madame Catherine BUTTY**

Un Projet Urbain Partenarial (PUP) a été signé le 29 juillet 2019 entre la ville de Grasse et la société COGEDIM MEDITERRANEE dans le cadre d'une opération de construction de 199 logements sur le site du « Petit Paris », sis 78 boulevard Victor Hugo. La construction de ce projet nécessite la réalisation de travaux courant 2021 sur la voirie et sur le réseau d'eaux pluviales sur le giratoire du « Petit Paris » et l'avenue de la Libération, pour un coût de 168 064 € HT. Dans le cadre du transfert de compétence de la « gestion des eaux pluviales urbaines » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, ces travaux seront à la charge exclusive de la CAPG. La présente délibération a donc pour objet d'approuver le projet de convention entre la ville de Grasse et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, définissant les modalités de remboursement de la ville de Grasse à la CAPG de la participation versée par la société COGEDIM MEDITERRANEE à la ville de Grasse, au titre du PUP signé le 29 juillet 2019.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur CAMERANO vote contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

**2021 - 18            CENTRE DE VACCINATION COVID 19  
VACATION PHARMACIEN**

**Madame Nicole NUTINI**

La ville de Grasse souhaite prendre toute sa part dans la mise en place d'un centre de vaccination permettant à la population du bassin grassois de pouvoir se faire vacciner en toute sécurité. Un centre de vaccination a été installé le lundi 25 janvier et ce pour une durée minimale de 6 mois. Dans le respect des directives données par le gouvernement, les vaccinations sont organisées pour chaque frange de la population, en commençant par les personnes âgées de plus de 75 ans et, ou atteintes d'une comorbidité importante. Pour fonctionner, le centre de vaccination s'appuie sur les agents de la ville mais aussi de la CAPG, et s'il le fallait sur les agents du CCAS, pour que soient assurées les missions telles que la gestion administrative, la réservation des créneaux de vaccination, l'accueil, l'accompagnement, la délivrance des certificats de vaccination ou encore l'entretien des locaux de vaccination. Afin d'assurer les vaccinations en tant que telles, des médecins et des infirmiers sont positionnés de manière coordonnée par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS). Les doses de vaccin livrées une à deux fois par semaine nécessitent l'embauche d'un professionnel de santé ou leur gestion par un professionnel de santé pour qu'il puisse apporter son expertise quant aux process à respecter pour le dosage et la conservation au froid des vaccins, garantie sine qua none du respect des règles d'hygiène et de sécurité. Pour assurer cela, le docteur LE BAIL, pharmacien, a accepté d'endosser cette responsabilité. Cette délibération crée le principe de la vacation pour laquelle le docteur LE BAIL sera autorisé à intervenir pour assurer cette fonction. Chaque vacation sera rémunérée à hauteur du montant d'une vacation médicale définie par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie soit 420 € brut. Il est prévu deux vacations par semaine. En cas d'indisponibilité du docteur LE BAIL, la vacation sera assurée par un pharmacien diplômé désigné par ce dernier pour le remplacer. Je vous demande de bien vouloir approuver le principe de deux vacations hebdomadaires rémunérées soit 840 € brut.

## **Monsieur le Maire**

Je profite de cette délibération pour remercier mesdames NUTINI, MASCARELLI et messieurs DECKMYN, AUDIBERT et l'ensemble des équipes qui se démènent afin de pouvoir avoir un rythme d'accueil des grassois le plus méthodique possible. Nous avons des incohérences pour la livraison des vaccins et lorsque vous organisez pour nos aînés des rendez-vous que l'on doit déprogrammer faute d'approvisionnement en vaccin, cela mérite un coup de chapeau. Nous subissons le rythme d'approvisionnement. Je profite du fait que beaucoup de personnes nous regarde et sur les réseaux sociaux pour leur dire que nos équipes sont là à leur service, pour les renseigner avec bienveillance. Merci également au docteur BAYLE car sans lui je ne sais pas comment on aurait fait.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **2021 - 19            LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - MISE EN ŒUVRE D'UN PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES-MARITIMES DANS LE CADRE DU CONTROLE DE LA DECENCE DES LOGEMENTS ET DE LA MISE EN PLACE DE L'AUTORISATION PREALABLE DE MISE EN LOCATION DES LOGEMENTS DU PARC LOCATIF PRIVE**

## **Madame Nicole NUTINI**

La ville de Grasse et la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes ont décidé d'établir gratuitement, par convention, un partenariat de travail en matière de lutte contre l'habitat indigne. Les objectifs de ce conventionnement sont doubles. D'une part, la convention habilitera le Service Communal d'Hygiène et de Santé de Grasse comme opérateur de la CAF pour exercer des contrôles de décence dans les logements de l'ensemble du territoire de Grasse. Cette habilitation du SCHS permettra à la CAF de se baser sur les diagnostics de décence établis par le SCHS pour mettre en place notamment la consignation financière des allocations logement en cas de logements indécents avérés par un constat. Ce dispositif est déjà mis en œuvre par la CAF en lien avec le SCHS sur Grasse depuis 2016, mais la convention aura pour effet d'officialiser cette pratique et de pallier tout contentieux juridique ultérieur. D'autre part, ladite convention permettra à la CAF et à la ville de Grasse d'échanger mensuellement des informations et des données nécessaires dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif d'autorisation préalable avant mise en location des logements du parc locatif privé non conventionnés sis dans le centre-ville historique (cf. carte du périmètre d'application du permis de louer). Cette convention bipartite qui sera signée pour une durée minimum de 21 mois, prendra effet au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2021 et s'achèvera fin décembre 2022, en même temps que la délégation de mise en œuvre du permis de louer donnée à la Ville par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, qui a été calquée sur la date d'achèvement du Plan Local Habitat (PLH) de l'intercommunalité.

## **Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2021 - 20 PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION D'UN BIEN APPARTENANT A LA COMMUNE AU PROFIT DE LA CAPG NECESSAIRE A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT**

**Madame Nicole NUTINI**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la CAPG est compétente en matière d'eau et d'assainissement. La mise en œuvre du transfert a été opérée des communes concernées vers la CAPG tout au long de l'année 2020 et a induit le transfert des services, des contrats et des biens. A ce titre, la Commune de Grasse a transféré ses services, ses contrats et l'ensemble des moyens concourant à l'exercice de ces compétences et par délibération mis à disposition ses biens via un procès-verbal (PV) de mise à disposition. Or, le projet de « sécurisation de la prison », consistant à la création d'une station de pompage sur une parcelle appartenant à la Commune de Grasse, étant intervenu juste après l'élaboration de ces PV de mise à disposition, ladite parcelle destinée à recevoir l'ouvrage, n'a pas pu faire l'objet d'une intégration dans ces PV. Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, la Commune doit mettre à disposition le bien, par procès-verbal, pour affecter la parcelle à la compétence exercée. Ainsi, il est proposé, afin de mener à bien ce projet de sécurisation et conformément à l'article L.1321-1 du CGCT, de mettre à disposition la parcelle cadastrée section BD n°15 appartenant à la Commune de Grasse par procès-verbal contradictoire à la CAPG.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2021 - 21 LANCEMENT DE LA PROCEDURE DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE**

**Madame Murièle CHABERT**

Cette délibération importante vous est présentée afin de procéder au renouvellement du marché de la restauration scolaire. En effet, la DSP arrivant à son terme le 31 décembre 2021 fixée pour une durée de 15 ans et prolongée par avenant de un an, nous a conduits à confronter la gestion en régie et la DSP. Aujourd'hui, 16 ans se sont écoulés. Depuis les années 60, la restauration scolaire n'a cessé d'évoluer et de se développer pour devenir l'un des premiers services locaux. Il est clair que l'évolution de la vie a changé les courbes de ces dispositifs. Les empilements de lois successives sur l'hygiène et la sécurité nous contraignent et nous prennent à notre propre piège. A force de vouloir faire mieux en resserrant toujours plus le cadre juridique, nous nous perdons dans un mille-feuille normatif inéluctable, comme les nombreuses notes et circulaires sur la sécurité des aliments, les troubles de la santé ou bien comme en 1997, les règles instruites sur l'hygiène de la restauration scolaire pour les aménagements et les équipements des locaux. Et puis aussi :

- La Loi alimentation et agriculture (50 % pour une alimentation de qualité labellisée et locale dont au moins 20 % de bio d'ici 2022).
- La Loi EGALIM (pour les menus végétariens) et l'information sur les achats durables réalisés par année.
- L'abandon de tout plastique d'ici 2025.
- Le gaspillage alimentaire.

La réglementation a évolué et avec elle ses obligations. La simplicité d'avant est la difficulté d'aujourd'hui. Notre préoccupation à tous ici dans cet enjeu, c'est la qualité des repas pour nos enfants. Toute mon énergie, mon engagement, seront de restaurer cette qualité avec les circuits courts et le local, faire travailler nos agriculteurs, notre territoire et instaurer la vigilance de tous les instants à chaque étape de la production.

Nous avons terriblement envie de cette indépendance, nous avons tous un idéal et oui, la régie en est un en terme de proximité directe mais il est moins efficace en terme de responsabilités, de gestion et de contraintes.

L'endroit et l'envers du décor. Et si d'aventure, nous céditions à la tentation de la régie, la réalité est bien plus brutale. Une commune de 52 000 habitants avec 23 groupes scolaires ne saurait être comparée à une commune de 10 000 habitants avec 2 groupes scolaires.

A Grasse, pour l'année 2018/2019, ont été servis :

- 324 065 repas scolaires
- 54 022 repas en centres de loisir
- 11 122 repas pour le self municipal
- 23 261 € T.T.C d'impayés
- Coût de la maintenance de la cuisine centrale et offices : 121 052 € H.T
- Coût des matières premières pour l'année 1 035 283 €
- Coût personnel 485 107 €

Après étude des services, et je veux remercier les services en qualité de Dorothee POPHILLAT et d'Olivier GIRARDEAU, après le rapport et l'analyse de notre AMO (cantinéo) qui ont fait un remarquable travail sur ce dossier, le côté sombre de la régie se révèle, elle est lourde, elle est coûteuse en investissements, complexe en terme de gestion des ressources humaines ; de normes et de réglementation, de recouvrement des recettes et des impayées. La régie est soumise à DSP que nous avons construite, étayée, bordée avec les perspectives de la qualité que nous avons voulue sans se soumettre aux marchés publics, afin de travailler en proximité selon les volumes et par ordre de priorité, qu'elle soit d'ordre locale, départementale, régionale ou nationale mais française, en relation avec la chambre d'agriculture, le CIVAM (centre d'initiative pour valoriser l'agriculture et les milieux ruraux). Nous aurons cette liberté d'action, ce n'est pas encore de l'indépendance mais on s'y rapproche au plus près. Je le répète, la qualité des repas est notre toute première priorité. Pour cela, nous envisageons de construire une légumerie et une chambre de mûrissement. De cette façon, nous pourrions parler de « la terre à l'assiette ». Des légumes directement du producteur au consommateur sans emballage. Des fruits qui pourront atteindre leur maturité sans repartir à des kilomètres parce que pas assez mûrs. A noter que le délégataire prendra en charge « un atelier protégé handicap » au sein de la légumerie. Ces travaux pourront être réalisés par la ville. Elle supportera la charge des investissements mais pourra bénéficier de subventions (FEADER, la Région, le Département). Une redevance complémentaire pourra être demandée au prestataire pour l'exploitation des lieux. Il y a également la possibilité de faire supporter ces travaux par le nouveau prestataire sous le contrôle de la ville. Nous avons souhaité une évolution du périmètre de la cuisine centrale afin de rassembler deux marchés différents que sont le foyer restaurant « la Rotonde » et le portage des repas à domicile avec l'accueil de nuit également et les inclure dans la prochaine DSP. Ainsi, il pourra être opérée une optimisation et une rationalisation des coûts du service pour une qualité bien supérieure. La Loi des marchés dits classiques (marchés européens), significatifs d'une provenance non maîtrisée, la régie engage aussi pénalement le Maire dans les risques d'intoxication alimentaire. Et la réalité c'est aussi faire preuve de sagesse et d'objectivité, nous n'avons ni les moyens financiers, ni les dizaines d'hectares de terres agricoles pour les besoins d'une ville comme Grasse avec ses 23 groupes scolaires, ni les moyens techniques pour assumer une telle charge financière. Faire par l'irrationnel n'est pas responsable. Faire pour effectuer un rétro-pédalage comme certaines communes du département ne nous intéresse pas. Adopter une régie nous aurait contraints à reprendre l'ensemble du personnel de la SODEXO affecté à l'exploitation du service restauration (7 personnes repas extérieurs). Sur ce chapitre 012 du personnel, notons que la ville employeur devrait aussi assurer les éventuelles fins de contrat, et les chômages qui les accompagnent, en lieu et place du Pôle Emploi. Les remplacements récurrents et souvent de dernière minute, seront un casse-tête aussi bien pour le personnel de cuisine, le personnel technique que les chauffeurs-livreurs. Pour mémoire, un seul agent de catégorie C en début de carrière représente un coût de 25 000 € par an. Adopter une régie, c'est aussi se priver de la redevance sur les repas extérieurs : 143 366 € H.T. C'est aussi se priver de la redevance d'affermage de 78 000 € T.T.C. Adopter une régie, c'est répondre à tous les incidents techniques, les renouvellements des matériels techniques sans perdre de vue qu'il faut assurer une continuité du service public. Par contre, nous avons l'expérience de la DSP sur la restauration scolaire, nous savons construire un cahier des charges à la hauteur de nos ambitions et de notre volonté. Nous saurons exercer tous les contrôles nécessaires à observer pour le bon fonctionnement de cette régie. Pour finir, je suis confortée dans l'idée qu'il n'y a pas d'idéal, il y a des choix objectifs qui s'appuient sur des critères fondamentaux à l'appréciation de nos usages, de notre structure et à notre échelle. Il n'y a pas de système parfait. Le monde évolue en bien ou en mal et il nous faut sans cesse nous adapter. Les complexités des normes successives nous contraignent et nous imposent. Le contrôle est une règle incompressible que nous pouvons maîtriser et opérer. La qualité et la traçabilité sont les critères majeurs qui nous ont toujours animés et

conditionnés dans notre choix pour le bien-être des enfants et de nos aînés. Garder à l'esprit le côté rationnel, mesuré de ce que l'on est capable de faire ou pas, c'est faire preuve de rigueur et de sagesse et au final, c'est bien la réussite qui compte et non le courant actuel d'une mode qu'il faudrait suivre.

Le présent rapport a pour objet de lancer la procédure de renouvellement du marché de la restauration scolaire et de recourir à une délégation de service public

Vu le code de la commande publique notamment sa troisième partie relative aux contrats de concession ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants ;

Vu l'avis favorable du Comité technique, réuni le 29 janvier 2021 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 29 janvier 2021;

Vu le rapport présenté et annexé à la présente délibération présentant le principe de la concession et les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire ;

Le service de restauration collective de la ville de Grasse est géré dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public (Sodexo) d'une durée de 15 ans. Le terme du contrat était fixé au 31 décembre 2020 mais un avenant a prolongé le terme contractuel jusqu'au 31 décembre 2021.

Le CCAS, les repas des personnes âgées et la Petite Enfance font l'objet de deux marchés différents :

- Pour les personnes âgées, un marché public de restauration conclu avec la société Elior décomposé en 2 lots :
  - Lot 1 : service de restauration au Foyer Restaurant La Rotonde avec production des repas sur place assurée par le titulaire
  - Lot 2 : fourniture de repas en liaison froide pour le portage des repas à domicile, l'accueil de nuit et les repas de Noël organisés dans les hameaux de Grasse.
- Les repas de la Petite Enfance font l'objet d'un marché de livraison de repas en liaison froide dont le titulaire est Sodexo.

La Ville envisage d'optimiser l'économie générale des différents contrats ou marchés de restauration collective tout en améliorant la qualité de service rendue aux différents usagers de la restauration collective ainsi que le contrôle des engagements contractuels. La Ville souhaite rassembler ces trois services de restauration collective dans un seul et même contrat et préparer les conditions de passation d'un nouveau contrat qui entrera en vigueur le 1er janvier 2022. Outre l'optimisation et la rationalisation des coûts du service, cette mutualisation a également pour objectifs l'amélioration de la qualité des repas (qualité des produits utilisés, qualité des fruits, lutte contre le gaspillage alimentaire...) et le développement des approvisionnements auprès des filières agricoles locales et les circuits-courts. Pour atteindre ces objectifs, il est envisagé de réaliser une extension de l'outil de production actuel afin d'y intégrer une chambre de mûrissement et une légumerie. Pour la légumerie, il est envisagé de créer un atelier protégé avec un Esat. Après analyse des différents modes de gestion, le renouvellement d'une délégation de service public semble être le mieux adapté et le plus pertinent notamment au regard des points suivants :

- Les contraintes sur la reprise du personnel
- Les contraintes du code des marchés publics pour l'approvisionnement des produits alimentaires
- Les contraintes liées au financement des investissements futurs
- Les contraintes de planning
- Les contraintes sur l'organisation interne (absence de compétence technique pour la gestion d'une cuisine centrale)
- Les contraintes économiques : perte des redevances fixes et variables.

Au regard de ces éléments, le choix de la délégation de service public paraît le plus adapté à la restauration collective pour la ville de Grasse et le CCAS.

Le Délégataire sera responsable de la gestion et du fonctionnement du service et l'exploitera à ses risques et périls. Ainsi, il aura pour principales missions d'assurer :

- la mise en conformité de la cuisine centrale et le cas échéant la création des espaces "légumerie", « chambre de mûrissement » au sein de la cuisine centrale (avec extension des locaux existants si besoin)
- la maintenance, la réparation et le renouvellement des locaux (second-œuvre), des matériels et des équipements de la cuisine centrale et de la cuisine du Foyer La Rotonde

- la maintenance, la réparation et le renouvellement des matériels et des équipements des sites de restauration (excepté pour la petite enfance)
- la fabrication des repas dans la cuisine centrale (voire dans sa propre cuisine centrale en cas de fermeture pendant les travaux) et dans la cuisine du Foyer La Rotonde
- la livraison sur les sites de distribution
- la gestion du Foyer La Rotonde avec son propre personnel
- l'encaissement et le risque financier total avec les usagers du scolaire, des accueils de loisirs et du restaurant municipal
- la formation de l'ensemble des personnels affectés aux services de restauration
- la mise en place des plans de maîtrise sanitaire sur l'ensemble des sites de restauration
- les animations et repas à thèmes pour l'ensemble des convives
- les actions pédagogiques pour les enfants du scolaire et de la petite enfance
- la relation avec les usagers :
  - il participe aux inscriptions au service de restauration pour le scolaire
  - il assure la facturation et l'encaissement du prix du repas auprès des usagers de la restauration scolaire, en fonction d'une tarification sociale fixée par la ville et en assume le risque total sur les impayés
  - pour les autres prestations, le délégataire refacture la ville ou le CCAS.

La durée du contrat sera comprise entre 6 et 10 ans (durée variable en fonction des investissements pris en charge par le futur délégataire). Le terme du contrat sera fixé à 7 jours calendaires avant le début de l'année scolaire suivant le terme du contrat.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le principe de la gestion et de l'exploitation du service de restauration collective scolaire et de la Petite Enfance dans le cadre d'un contrat de concession, d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de délégation de service public prévue par les articles L1120-1 et suivants, L3000-1 et suivants et R3111-1 et suivants du Code de la commande publique.

La commissions vivre ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 28 janvier 2021, je vous demande de bien vouloir adopter le principe de la concession pour la gestion et l'exploitation de la restauration scolaire et accueils de loisirs, du restaurant municipal, des personnes âgées et de la petite enfance, approuver les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire, décrites dans le rapport ci-annexé et autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de concession en effectuant notamment les publicités nécessaires, à mener les négociations avec les différents candidats conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, à prendre les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure et à signer tout document relatif à cette affaire.

### **Monsieur Stéphane CASSARINI**

Je suis effaré. Effaré de cet éloge de la Sodexo et de ce réquisitoire de la régie. En expliquant que la régie est un effet de mode. Madame CHABERT a expliqué qu'on ne pouvait pas se comparer avec une commune de 10 000 habitants sans la nommer Mouans-Sartoux. Mouans-Sartoux montre que la régie fait mieux que la Sodexo. Cet exemple vous gêne car il montre qu'un autre modèle est possible. Mouans-Sartoux est soi-disant trop petit pour pouvoir être comparé à la ville de Grasse. Nice est en régie depuis 2011. Vous trouverez toujours un argument pour justifier l'injustifiable. En France, 59 % des communes sont en régie pour la restauration scolaire. La Sodexo nous l'avons expérimentée pendant 16 ans. Pendant 16 ans nous avons vu la qualité des repas fournis. Il suffirait de demander aux enfants ce qu'ils pensent des repas. Venir nous expliquer ici que nous sommes des experts en cahier des charges exigeants. Venir nous expliquer que l'on est capable d'exercer des contrôles. Venir nous expliquer que la qualité des repas est notre priorité, c'est se moquer du monde. Nous avons vu pendant 16 ans des enfants qui ne mangeaient rien et sortir à 16h30 complètement affamés tout simplement parce que la Sodexo n'a pas joué son rôle. Vous avez eu 6 ans pour anticiper la sortie de ce contrat pour pouvoir étudier les Lois, les normes, les différentes contraintes. Comment nous expliquer que nous n'avons pas les compétences

pour gérer ce que fait Sodexo et dans un même temps nous dire que si on sort de Sodexo on va devoir récupérer le personnel. Si le personnel de Sodexo est compétent il le sera tout autant s'il vient travailler à la ville. On abandonne les compétences de la ville et on donne cela à un privé. Passer par un prestataire c'est avoir l'assurance de payer plus cher. Aucun argument si ce n'est votre volonté de ne pas vouloir gérer ce sujet majeur. A chaque fois que l'on est passé par un prestataire, la ville de Grasse est perdante. Dans ce même conseil nous avons longuement échangé sur les conséquences dramatiques du PPP. Nous avons pu expérimenter la Sodexo. Ce n'est pas quelque chose. Là on vient nous expliquer que Sodexo c'est merveilleux. Non, Madame CHABERT il n'y a rien de merveilleux. Si j'étais juge, je vous condamnerais à manger matin, midi et soir à la Sodexo. Cela vous permettrait d'avoir une opinion autre que celle que vous venez de défendre.

### **Madame Murièle CHABERT**

Merci d'être si mauvais Monsieur CASSARINI. La ville de Grasse a le mérite d'être honnête et de dire que l'on ne peut pas se donner les moyens d'une régie. On opte pour une DSP qui sera très contrôlée. Vous alliez la Sodexo à la DSP, la Sodexo n'a pas le monopole de la DSP. C'est un marché qui va être lancé sur lequel il y aura plusieurs candidatures. Nous aurons le choix de regarder étroitement ces propositions. Je mange toutes les semaines à la cantine et je ne suis pas encore morte, ni morte de faim en sortant de table. Vous nous parlez de Mouans-Sartoux qui est un modèle isolé. Je salue Mouans-Sartoux pour sa démarche. Toutes les régies sont également soumises à la Loi des marchés. Vous me parlez de Nice et oui Nice est en régie et la ville de Nice souhaite revenir en DSP. C'était une belle expérience. Nous, nous sommes là pour avancer et ne pas se planter dans l'intérêt de nos enfants. Je peux vous parler également de Vence qui est en régie et qui souhaite revenir en DSP. Sur les 59 % de villes en régie j'aimerais savoir combien souhaitent revenir en DSP. Je salue le personnel des cantines qui est admirable pour refaire l'éducation alimentaire des enfants. Un enfant ne sait parfois pas tenir une fourchette. Les haricots verts, ils ne savent pas ce que c'est. Lorsqu'on leur demande : « Pourquoi tu ne manges pas les haricots verts » Ils répondent parce que « j'aime Macdo ». Nous avons l'expérience de la Sodexo mais ce n'est qu'une expérience. Attendons de voir la suite, de ce qui va se passer parce qu'on sera là.

### **Monsieur le Maire**

Merci Madame CHABERT. Monsieur CASSARINI a un peu mélangé les notions de DSP et de la Sodexo.

### **Monsieur Stéphane CASSARINI**

Merci Madame CHABERT de m'expliquer ce que c'est un enfant et qu'il faut tout lui apprendre. Vous ne pouvez pas dire que Mouans-Sartoux est un modèle isolé. 59 % des villes en France sont en régie. Même si c'était un modèle isolé, ce serait peut-être le modèle à suivre. Vous ne pouvez pas nous expliquer alors que vous avez eu 6 ans pour vous préparer. Vous dites : « c'est trop difficile, on n'y arrivera pas, on n'a pas les compétences », ce discours ne peut pas être accepté. J'ai parlé de la Sodexo car aujourd'hui nous avons le retour sur la Sodexo. Moi je parie que ce sera la Sodexo.

### **Monsieur le Maire**

Monsieur CASSARINI, nous ne sommes pas dans un jeu.

### **Monsieur Stéphane CASSARINI**

Si j'ai parlé de Sodexo ce n'est pas une insulte. On a pu l'expérimenter. Je ne suis pas certain qu'en prenant la petite sœur ou le grand frère de la Sodexo que cela soit mieux et que vous arriviez à faire avec cette société ce que vous avez été totalement incapable de faire avec la Sodexo en matière de contrôle, de repas. Maintenant, je suis ravi que devant la qualité détestable des produits servis, le pain soit un refuge sûr. Je ne pense pas que les parents payent un repas pour que leurs enfants se nourrissent de pain, aussi excellent soit-il.

### **Madame Anne-Marie DUVAL**

Moi, je voulais revenir au début du Conseil Municipal à 14h30 pour vous rappeler qu'on a parlé de développement durable. Le développement durable ce sont les circuits courts, consommés sur place et Dieu sait qu'en commission d'appel d'offres nous avons été outré d'être contraint par la Loi de devoir faire des commandes des Vosges, du Massif Central alors que nous avions tout sur place. La DSP va nous permettre de consommer une grande partie des légumes à Grasse ou dans la région PACA. C'est une manière de consommer local. On ne fait pas un bilan développement durable pour acheter ensuite comme à Mouans-Sartoux, et je le dis haut et fort, des pommes polonaises.

### **Madame Dominique BOURRET**

Monsieur CASSARINI évoquait les 16 années de Sodexo et pour ce qui me concerne j'étais en charge de la délégation dans le mandat précédent. Je me tourne vers Monsieur GIRARDEAU avec qui depuis 2 ans nous luttons contre ce délégataire. Nous avons amélioré la qualité des repas et il faut le dire car cela a été salué dans les conseils d'écoles. Je ne peux pas laisser dire que pendant 6 ans rien n'a été fait. On ne se lève pas ce matin avec ce souci.

### **Monsieur Paul EUZIERE**

Nous avons participé aux diverses commissions qui ont eu à aborder ce dossier. Disons-le d'emblée: nous sommes en désaccord avec la présentation de cette délibération et des deux phrases de "Résumé synthétique du rapport" dans lequel il est écrit "Le présent rapport a pour objet de lancer la procédure de renouvellement du marché de la restauration scolaire en ayant pris soin d'analyser les avantages et les inconvénients d'une reprise en régie directe ou du lancement d'un nouveau marché". C'est tout simplement faux.

Plus exactement, vous avez fait en sorte que la seule hypothèse que puisse défendre, de façon très peu convaincante d'ailleurs le Bureau d'Etudes que vous avez choisi pour cela, soit la reconduction de la Délégation de Service Public et non pas le retour en régie municipale où nous pourrions effectivement contrôler l'origine des produits, les coûts et la qualité des repas que consomment les enfants des écoles, le personnel municipal et, demain, les personnes desservies par le CCAS.

Vous ne voulez pas d'un retour en régie municipale et vous avez trouvé le moyen de fausser le choix en posant comme axiome de base que les ingrédients des repas devront être non pas "bio", mais provenir de l'agriculture de "proximité".

C'est là une exigence fondamentale à laquelle, évidemment, personne ne saurait s'opposer. Et donc, il y aurait obligation de passer par la gestion en DSP. Ce qui est évidemment faux.

Parce qu'il y a la mauvaise expérience qui a été celle des grassois depuis des décennies avec la Sodexo -dont le choix, je le rappelle, contre notre avis s'est effectué avec bon nombre d'arguments fallacieux que l'on ressent aujourd'hui- nous sommes partisans d'un retour en régie publique de la restauration scolaire et collective.

Il est très possible de fournir avec une régie publique -et sans faire appel à une énième société privée- des repas de qualité avec des ingrédients de "proximité". Des milliers de communes de France et les communes voisines de Grasse le font chaque jour.

Nous nous prononçons donc contre ce renouvellement de DSP qui se fait, une fois de plus, sans étude comparative sérieuse parce qu'on a mis dès le départ un axiome qui nous orientait, et de manière fallacieuse, vers la DSP.

### **Madame Alexane ISNARD**

Je rebondis sur ce que vient de dire Monsieur EUZIERE car on était ensemble à la dernière commission lorsque CANTINEO nous a présenté son étude qui était clairement une mascarade puisque effectivement on nous a orienté dès le départ vers une DSP. Ce n'était pas une réelle étude comparative de la régie municipale contre la DSP.

Je voterai contre cette délibération car à mon sens il n'y a pas eu de réelle analyse entre les deux. Je vous remercie.

### **Madame Murièle CHABERT**

Je vais répondre à Monsieur EUZIERE qui tient toujours le même cap qu'il avait tenu lors de la CCSPL, ce qui est normal. Je conçois qu'on ne soit pas du même avis et qu'on puisse avoir un autre choix. A Grasse, notre choix c'est de contrôler les produits, d'essayer de contrôler cette qualité et c'est ce que l'on va s'astreindre à faire parce que dans une commune de 52 000 habitants et 23 groupes scolaires une régie municipale n'est pas tenable. Vous avez beaucoup d'exemples de communes qui sont en régie. Nous, nous avons autant d'exemples de communes qui étaient en régie et qui souhaitent revenir en DSP. 50 % des communes en régie ont moins de 10 000 habitants. L'exemple est mauvais. Où sont les aliments de proximité ? Vous parlez de Mouans-Sartoux qui cultive ses légumes. C'est bien mais ils n'en ont pas assez et donc la commune de Mouans-Sartoux passe par un marché. Vous nous parlez de contourner les Lois. Nous, nous avons fait un choix, le choix de la qualité des produits qui seront dans l'assiette. La légumerie et la chambre de mûrissement en seront un exemple puisque ce sera de la terre à l'assiette. La traçabilité joue dans le rôle de la DSP. Nous aurons un contrôle total sur les factures qui seront imposées par nos agriculteurs et nous aurons des tables rondes de nos agriculteurs pour prendre la température. Le cahier des charges est bien construit puisque à tout moment nous avons un contrôle de cette DSP. Ce qui est important c'est le contrôle et aujourd'hui les choses ont changé. Le contrôle sera exercé à tout moment. Je remercie les services qui ont travaillé sur ce cahier des charges conséquent, précis, chargé et très bien fait. Qu'on ne soit pas du même avis je le comprends mais moi je ne parle pas de propos fallacieux. Celui qui a réussi en régie tant mieux pour lui mais qu'on ne parle pas de circuit court car cela a un temps et après les marchés interviennent. Nous, nous allons faire des circuits courts et du local. Le bio n'ayant rien à voir avec du local ou des circuits courts.

### **Monsieur le Maire**

La délibération n'est pas de renouveler Sodexo mais de désigner un mode de gestion. Nous allons faire un cahier des charges dans lequel nous mettrons un certain nombre d'ambitions, d'orientations pour qu'on mange mieux et qu'on ait un contrôle. Je salue le travail de Monsieur GIRARDEAU pour son contrôle.

### **Madame Murièle CHABERT**

Je voudrais juste répondre à Madame ISNARD. Madame ISNARD nous parle d'une mascarade alors je lui propose d'aller évoquer cela avec les Maires de Béziers et de Fréjus parce qu'ils ont des DSP et voir si ce sont des mascarades qu'ils ont fait aussi.

### **Madame Alexane ISNARD**

Je ne critique pas le mode de gestion choisi mais la façon que cela a été présenté et orienté. Ce sont deux choses différentes. La présentation était orientée dès le départ vers une DSP et vous l'avez même reconnu à la fin de la réunion que votre choix était clairement dès le départ une DSP et que vous n'avez pas fait une étude comparative claire, nette et précise.

### **Madame Murièle CHABERT**

L'orientation n'était pas la DSP. L'orientation c'était du local et des circuits courts et donc nous devons passer par une DSP.

### **Monsieur le Maire**

Nous n'allons pas demander à Béziers ce qu'il veut.

**Madame Alexane ISNARD**

On ne va peut-être pas demander à Nice puisqu'ils sont républicains, ce n'est pas la DSP qu'ils ont choisie, si vous voulez parler parti politique il n'y a pas de problème mais ce n'est pas la question.

**Madame Murièle CHABERT**

Vous vous trompez de maison, ils reviennent à la DSP.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Si vous le souhaitez je peux vous ressortir les arguments de Monsieur Estrosi lorsqu'ils sont passés en régie il y avait les circuits courts. Cela nous permettra de passer en circuit court et en bio.

**Monsieur le Maire**

On dit la même chose.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Mais en sens contraire. J'espère que vous n'êtes pas déçu qu'on vote contre la DSP car, comme l'a dit Madame ISNARD, c'est une mascarade.

**Monsieur le Maire**

Vous me parlez du PPP ?

**Monsieur Paul EUZIERE**

Non. On ne parle plus du PPP.

**Monsieur le Maire**

Moi j'en parlais car je disais que c'est cela qui est décevant.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Non le PPP, vous êtes amnésique. Vous oubliez d'une réunion à l'autre ce que vous avez dit à la réunion précédente. Je vous le rappellerai. J'ai une excellente mémoire. Je sais ce que je dis, ce que j'écris et ce que je propose.

Par contre, pour la restauration collective Mademoiselle ISNARD a dit que c'était une mascarade de la manière que cela a été mené et je partage totalement ses propos.

**Monsieur le Maire**

Vous venez de dire que Monsieur ESTROSI veut des circuits courts et c'est ce que vient de dire Madame CHABERT.

**Monsieur Paul EUZIERE**

Non. Monsieur ESTROSI a dit lorsqu'ils sont repassés en régie publique : « cela nous permettra d'avoir des circuits courts ». C'est exactement le contraire de ce que dit Madame CHABERT.

**Monsieur le Maire**

Non.

**Monsieur Paul EUZIERE**

C'est une affaire de Républicains. Débrouillez-vous entre vous !

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Nous procédons au vote.

Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL (2 voix), Madame LAZREUG (2 voix), Monsieur CASSARINI, Madame ISNARD (2 voix) votent contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

Merci pour ces échanges et ces débats. Nous voulons mieux pour nos enfants. Je crois que c'est ce qui nous rassemble.

**2021 - 22          CREATION D'UN AMENAGEMENT AVENUE YVES-EMMANUEL BAUDOIN  
PARTICIPATION**

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

La ville de Grasse souhaite implanter un dispositif permettant de ralentir la vitesse sur l'avenue Yves-Emmanuel Baudoin, avenue étroite sur laquelle les véhicules doivent faire preuve de prudence compte tenu de la largeur de la voie. Les services techniques de la ville ont élaboré un projet d'implantation de deux plateaux ralentisseurs sur ladite avenue au sortie de la traverse du Prado, compris la création d'un passage piétonnier. En raison de la proximité de sa propriété, la SARL YF IMMO souhaite financer ledit projet. S'agissant du domaine public de la ville, les travaux seront réalisés en maîtrise d'ouvrage par la ville. Pour régler les modalités de cette participation, il convient d'approuver une convention entre la ville de Grasse et la SARL YF IMMO. Je vous demande de bien vouloir accepter la participation de la SARL YF IMMO à une hauteur maximum de 7 192,40 euros pour la création de deux ralentisseurs avenue Yves-Emmanuel Baudoin.

**Madame Alexane ISNARD**

J'ai demandé plus d'information puisque nous sommes sur une route départementale qui est gérée par la ville de Grasse.

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

Dès que vous rentrez sur les axes départementaux au panneau d'entrée d'agglomération c'est à la charge de la municipalité.

**Madame Alexane ISNARD**

J'ai regardé un petit peu les plateaux trapézoïdaux. Ils disent que c'est mis dans des zones à 30 km heure. Première question et après sur le plan qui m'a été remis je vois des petits traits et je souhaite savoir si ce sont des passages piétons.

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

Il s'agit de plateaux trapézoïdaux, ce sont des plateaux qui font 4 mètres et qui sont règlementaires, hauteur de 10 centimètres et un angle d'attaque sur 1 mètre comme le règlement nous y oblige. Aujourd'hui c'est une voie de grande circulation, c'est sous l'avis technique des services du conseil départemental. Sur le schéma que vous avez eu, vous avez le positionnement des deux ralentisseurs. De mémoire, au milieu de ces deux ralentisseurs vous avez la traverse Napoléon, qui a un cheminement piéton et qui dessert en contrebas sur le haut de la ville et qui remonte vers le boulevard Clémenceau.

**Monsieur le Maire**

Peut-être que les petits traits sont les dents de requin.

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

Les petits traits sont bien un passage piéton.

**Madame Alexane ISNARD**

Je ne comprends pas bien. Il me semble que sur les plateaux trapézoïdaux il y a déjà des passages piétons. Cela voudrait dire que nous avons trois passages piétons ?

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

Pas du tout, Madame ISNARD. Vous avez le schéma, les ralentisseurs et entre les deux ralentisseurs des petits traits sur la route. Les petits traits sont les cheminements piétons. L'axe de voirie est un axe à 50 kilomètres heure maximum. Je peux vous faire l'historique de cette histoire. Depuis des années nous avons des riverains qui nous sollicitent pour sécuriser un axe qui est étroit à divers endroits, très pentu. Nous avons une très forte réduction de la voirie avec un virage et on a pensé que c'était le meilleur endroit pour positionner cet outil pour faire ralentir la circulation.

**Madame Alexane ISNARD**

Je voterai contre cette délibération car je pense que cette délibération est plus liée à du clientélisme qu'à un réel problème. Je me permettais de poser cette question car aujourd'hui beaucoup de ralentisseurs posent problème dans les villes puisque un tiers sont problématiques et après quelques renseignements j'avais lu que sur ces types de dos d'âne il y avait déjà des passages piétons intégrés sur ces plateaux trapézoïdaux d'où je ne comprenais pas pourquoi on rajoutait un troisième passage piétons et que cela devait être implanté sur des zones de 30 km heure ou 50 km heure. Vous avez répondu à cette question puisque c'est une zone à 50 km heure.

**Monsieur le Maire**

Pourquoi parler de clientélisme ?

**Madame Alexane ISNARD**

Parce que ce sont les riverains qui paient les ralentisseurs. A chaque fois que quelqu'un voudra un ralentisseur devant chez lui, il payera son ralentisseur. Comment cela va se passer ? Pour moi clairement c'est une pratique clientéliste.

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

C'est plutôt la réponse à un phénomène d'insécurité sur cet axe-là. Depuis 6 ans, nous avons des retours sur cet axe dangereux. C'était la bonne solution pour atténuer tout cela.

**Madame Myriam LAZREUG**

Si c'est dangereux pourquoi c'est la personne qui paye ?

**Monsieur le Maire**

Parce qu'on essaye de minimiser l'impact sur le budget communal.

**Madame Myriam LAZREUG**

Il y a un danger mais c'est la personne qui doit payer ?

**Monsieur le Maire**

Nous avons fait étudier la faisabilité au conseil départemental, à la subdivision départementale d'aménagement du territoire.

**Madame Myriam LAZREUG**

Donc, si on est dans un autre quartier avec une personne qui est dans la même situation et qui n'a pas les moyens de payer, elle peut être en danger, ce n'est pas grave.

**Monsieur le Maire**

On étudiera pour que la municipalité le fasse. Si on peut externaliser la charge c'est mieux pour le budget communal. Cela ne veut pas dire que si nous avons une demande dans un autre quartier, que nous ne l'a prendrons pas en charge.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

On a l'impression que quelqu'un qui demande, s'il paye, il obtient, comme Monsieur CHETON. Vous dites que ce n'est pas cela, qu'il y a un danger réel et que cela va sécuriser la voie, que nous avons des analyses depuis 6 ans et qu'on a des remontées. Si on estime que c'est nécessaire, c'est une route publique, ce n'est pas à eux de payer. On veut bien vous croire que ce n'est pas du clientélisme mais on ne comprend pas pourquoi c'est à la charge de cette personne.

**Monsieur Christophe MOREL**

La question qu'il faut se poser c'est est-ce que cela relève de l'intérêt général ou pas ?

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

C'est tout à fait cela. Soit cela relève de l'intérêt général et c'est à nous de payer et soit c'est du privé et cela n'a pas lieu d'être.

**Monsieur le Maire**

On a qu'à retirer la délibération et on le paye nous.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Cela serait logique. Il faut être cohérent.

**Monsieur Christophe MOREL**

C'est un curieux raisonnement.

**Monsieur le Maire**

Vous direz que vous jouez contre votre camp. Vous bloquez les hangars .....

**Madame Myriam LAZREUG**

Si comme le dit Monsieur PELLEGRINO et que c'est dans l'intérêt général alors je ne vois pas pourquoi la personne devrait payer. C'est vous qui êtes en totale contradiction.

**Monsieur le Maire**

C'est de l'intérêt général, cela sécurise une voie départementale en agglomération. On est d'accord : oui.

**Madame Myriam LAZREUG**

S'il y a des problèmes depuis 6 ans, ce n'était même pas à la personne de demander mais à la mairie de prendre cette initiative.

**Monsieur le Maire**

Nous avons fait les études. Aujourd'hui quelqu'un souhaite participer financièrement. Est-ce que l'on doit fermer la porte en disant non merci ?

**Madame Alexane ISNARD**

Mon inquiétude est plutôt morale car nous l'avons déjà vu avec Monsieur CHETON qui a payé son dos d'âne. Moralement il y a une vraie problématique, certes, mais vous le dites vous-même qu'il y a un problème de sécurité. Cela porte à des dérives.

**Monsieur le Maire**

Tout à l'heure le PUP à 168 000 € pour faire le giratoire du Petit Paris cela ne vous a pas choqué ?

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

C'est normal, c'est du fait d'une construction. C'est un privé qui génère un désordre et qui va le régler en qualifiant la voie.

**Monsieur le Maire**

Vous avez voté pour un PUP 168 000 €, cela ne vous pose pas de difficultés. Je comprends vos inquiétudes de voir se multiplier des dos d'ânes mais il y a une étude de faite par les services départementaux. Il y a un vrai besoin et nous avons quelqu'un qui veut bien le prendre en charge. Nous, nous vous proposons d'accepter l'argent pour soulager le budget communal. Si vous ne le souhaitez vous dites non ou bien on peut se dire on soulage le budget communal et cela nous permettra d'améliorer plus de routes, de trottoirs...

**Monsieur Christophe MOREL**

Vous pensez qu'on devrait refuser les dons aux musées ? C'est la même logique.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Cela n'a rien à voir.

**Monsieur le Maire**

Vous pouvez refuser. Oui, il y a un intérêt général, oui il y a un problème sécuritaire sur cette portion. Les 18 riverains sont pour. Après, si nous avons quelqu'un qui veut bien financer cet ouvrage. On peut dire oui ou non. Nous, on dit oui pour pouvoir faire plus de choses avec le budget communal de la voirie.

**Madame Alexane ISNARD**

Avez-vous proposé aux personnes de le prendre à la charge de la ville ? Comment cela s'est construit ?

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

Monsieur CASSARINI, vous voulez la petite anecdote. Il y a fort longtemps nous étions avec le conseil départemental et nous regardions les implantations. Le sujet est revenu en tout début d'année et nous nous sommes rendu en face de l'hôtel Mandarin avec Monsieur ROUSTAN et le conseil départemental pour voir où positionner ce ralentisseur. Une personne est venue à notre rencontre et nous a demandé ce que nous faisons là, nous lui avons expliqué et la personne nous a répondu qu'elle était intéressée et qu'elle souhaitait nous revoir. C'est comme cela que la petite histoire a démarré.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

On m'a interpellé sur les dons. J'accepte tous les dons. Au début du conseil municipal je vous ai posé des questions sur les dons et je trouve que l'on ne met pas assez à l'honneur les gens et les pièces qui nous sont données. Tout à l'heure ces dons sont passés totalement inaperçus et quand j'ai demandé de quoi il s'agissait on m'a expliqué qu'on allait voir. Vous voyez le peu de cas qu'on fait des biens que l'on nous donne. Je regrette que les gens qui nous donnent des choses ne soient pas assez remerciés et les biens en question valorisés.

**Monsieur le Maire**

Au début du Conseil vous n'aviez pas étudié les arrêtés. Vous vouliez savoir qu'est-ce que l'on donne à Madame LEICEAGA. On vous donne les documents et à la fin vous dites qu'on ne la remercie pas assez.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Vous ne saviez même pas ce qu'elle nous avait donné. Je vous ai demandé vous m'avez dit je n'en sais rien. Vous parlez d'un travail, vous ignoriez même jusqu'à la nature du don qui a été fait par cette personne.

**Monsieur le Maire**

J'ai demandé à Madame CESARI de vous remettre les documents pour que cela puissent vous éclairer. Vous dites que vous acceptez tous les dons et là vous dites non. Nous avons fait 4 réunions préparatoires pour ce conseil.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Vous avez du dormir parce que vous ne savez même pas ce qu'on vous a donné.

## Monsieur le Maire

Je connais bien Madame LEICEAGA, elle sait l'estime que je lui porte et la reconnaissance et la gratitude. Ces arrêtés sont faits pour remercier les personnes qui nous donnent quelque chose. Je n'ai pas besoin de recevoir des leçons de Monsieur CASSARINI pour m'indiquer comment valoriser Madame LEICEAGA.

Nous procédons au vote.

Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI votent contre et Madame ISNARD (2 voix) s'abstiennent.

Cette délibération nous permet d'améliorer la sécurité sur la voirie départementale en agglomération.

La délibération est adoptée à la majorité.

## 2021 - 23            **CONTRAT ENFANCE – JEUNESSE** **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS** **ANNEE 2021**

### Monsieur Cyril DAUPHOUD

Le présent rapport a pour objet de voter 40 % du total du montant des subventions aux associations pour les interventions en faveur de la jeunesse de 3 à 17 ans pour l'année 2021 dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse entre la ville de Grasse et la Caisse d'Allocation Familiale des Alpes-Maritimes.

Vu la délibération en date du 8 décembre 2015, où le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales le Contrat Enfance Jeunesse.

Ce contrat passé avec la Caisse d'Allocations Familiales permet à la Ville d'être soutenue dans le développement d'une politique d'accueil globale pour les enfants de 0 à 17 ans sur tout son territoire.

L'ensemble des actions est consigné dans la convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le co-financement des actions proposées et validées par la Caisse d'Allocations Familiales est d'environ 40 %. Après étude de l'ensemble des activités proposées par les différentes associations et des recettes versées par la CAF, un réajustement des montants à verser avait déjà été effectué en 2019 et 2020 dans une démarche concertée. Il conviendra de réajuster également les montants en 2021 en fonction de la baisse ou de la hausse des actions menées et en tenant compte de la crise sanitaire, qui a demandé une réorganisation concernant l'accueil des enfants dans les centres de loisirs. Je vous propose de procéder au vote de 40 % des montants prévisionnels de 2021 :

<i>Art et Education</i>	44 000 €
Accueil loisirs 3/6 ans à Saint Antoine	
Accueil loisirs 6/12 ans à Saint Jacques	
<i>Harpèges</i>	11 960 €
Lieu d'accueil parents / enfants	
<i>Harpèges</i>	5 000 €
Accueil « Les Bengalis »	
<i>Harpèges</i>	46 000 €
Accueil loisirs 6/12 ans (Gambetta)	
Accueil loisirs 12/17 ans (Porte Neuve-Gambetta élémentaire)	
<i>La Fermette de Plascassier</i>	88 800 €
Accueil loisirs 3/6 ans	

Accueil loisirs 6/12 ans  
Accueil loisirs 12/17 ans

*Loisirs Education Art* 124 000 €  
Accueil loisirs 3/6 ans  
Accueil loisirs 6/11 ans

*Loisirs Education Culture « Les Aspres »* 90 000 €  
*et « Magagnosc »*  
Accueil loisirs 3/6 ans  
Accueil loisirs 6/14 ans  
Séjours de vacances

*Loisirs Education Culture* 56 000 €  
Multi accueil 1/3 ans

*Planète Sciences Méditerranée* 16 000 €  
Accueil loisirs 6/12 ans + séjours

La commission vivre ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 28 janvier 2021, je vous demande de bien vouloir approuver le montant des subventions ci-dessus exposées, autoriser Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, les conventions à intervenir avec les associations ou organismes concernés par la mise en œuvre de ces actions, dire que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2021 / Imputation : Service Jeunesse et autoriser le versement des subventions aux partenaires sus-indiqués selon l'échéancier inscrit dans les conventions à intervenir avec chaque association.

#### **Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **2021 - 24      SERVICE BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES ACCEPTATION D'UN MECENAT DE MONSIEUR GIACOMO DE PASS**

#### **Madame Dominique BOURRET**

Le présent rapport a pour objet d'accepter un mécénat portant sur une œuvre appartenant à Monsieur Giacomo DE PASS. La Médiathèque Charles NEGRE sera un lieu d'échanges intergénérationnels ouvert à tous ayant pour thématique « l'image ». Cette médiathèque de lecture publique mettra à disposition du public des fonds diversifiés d'une richesse importante ainsi que de nouveaux services tels que l'Artothèque. Monsieur Giacomo DE PASS détient dans son patrimoine propre une œuvre « Rencontres, Divinités » dont il est l'auteur et qu'il souhaite offrir à la médiathèque Charles NEGRE, afin qu'elle soit mise à disposition du public via l'Artothèque. Monsieur Giacomo DE PASS est un peintre et sculpteur français né au Maroc le 10 novembre 1938. Artiste impossible à classer, sa palette de styles est déconcertante. Le moindre bouleversement de sa vie se reflète dans sa création, ce qui explique la diversité de ses œuvres qui s'étendent de l'impressionnisme à l'expressionnisme, en passant par le surréalisme fantastique, du fauvisme au symbolisme et au-delà des limites de l'abstraction. Une convention ayant pour objet de définir les conditions matérielles du don de Monsieur Giacomo DE PASS doit être signée. La commission Vivre ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 28 janvier 2021, Je vous demande de bien vouloir approuver les termes de la convention de mécénat en nature concernant une œuvre appartenant à Monsieur Giacomo DE PASS et autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir, dans la mesure où ce ou ces derniers ne seront

pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2021 - 25            SERVICE BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES  
                          REMUNERATION CONFERENCIER CAP O BAC**

**Madame Dominique BOURRET**

Le présent rapport a pour objet de définir la rémunération du conférencier qui interviendra à la Villa Saint-Hilaire lors de deux rendez-vous du type « Café-Philo », dans le cadre de l'action culturelle « CAP O' BAC 2021 ». Considérant que « CAP O' BAC » est une action culturelle proposée par la Villa Saint-Hilaire qui permet aux collégiens et aux lycéens de préparer les épreuves du brevet des collèges et du baccalauréat. Pour accompagner les étudiants, plusieurs intervenants sont programmés à la Villa Saint-Hilaire. Mélanie Martel, professeur de philosophie au lycée Tocqueville à Grasse, interviendra les mercredis 17 mars et 18 mai 2021 de 18h00 à 19h30 en activité accessoire, il convient de rémunérer cette intervenante qui n'est pas du personnel communal en tant que vacataire. Sa rémunération correspondra à un net à payer de 75 euros pour chacune de ses prestations.

La commission Vivre ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 28 janvier 2021, je vous demande de bien vouloir approuver la rémunération de l'intervenante de 75 € net pour chacune de ses prestations.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2021 - 26            SERVICE BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES  
                          PARTENARIAT AVEC LE SERVICE PSYCHIATRIQUE  
                          DU CENTRE HOSPITALIER DE GRASSE**

**Madame Dominique BOURRET**

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature d'une convention de partenariat avec le service psychiatrique du Centre hospitalier de Grasse afin que le service Bibliothèque & Médiathèques de Grasse y développe des interventions culturelles. Le service Bibliothèque & Médiathèques réalise tout au long de l'année des actions dites « hors les murs » avec des publics et des lieux diversifiés. Les initiatives relatives à la « culture hors les murs » sont essentielles pour à la fois favoriser l'ouverture du service de psychiatrie du Centre hospitalier de Grasse sur la ville et permettre au service Bibliothèque & Médiathèques de développer des projets liés à la lecture. Le fondement de ces initiatives repose ainsi sur la rencontre entre du personnel professionnel de la ville, les résidents et le personnel du service de psychiatrie du Centre hospitalier de Grasse. Il s'agit de susciter interactions et échanges à partir de propositions culturelles pour favoriser l'ouverture aux autres au travers de la connaissance et de la culture. La culture et le livre surtout sont des éléments essentiels à la qualité de vie. Le

service de psychiatrie du Centre hospitalier de Grasse entend, en synergie avec le service Bibliothèque & Médiathèques, développer les initiatives « actions hors les murs » afin :

- De renforcer la dimension humaine du service de psychiatrie du Centre hospitalier de Grasse et son approche globale ;
- D'ouvrir le service de psychiatrie du Centre hospitalier de Grasse sur la ville et de favoriser les échanges dans et hors de sa structure ;
- D'améliorer l'image du service de psychiatrie du Centre hospitalier de Grasse et de lutter contre la stigmatisation ;
- De développer les coopérations à partir de projets communs sur un territoire donné.

Considérant que le service Bibliothèque & Médiathèques entend également favoriser l'implication des structures culturelles hors de leurs terrains habituels d'intervention auprès de publics élargis et diversifiés ;

Considérant que les deux partenaires conviennent au respect réciproque des métiers et compétences des soignants et des agents du service Bibliothèque & Médiathèques ;

Considérant qu'une convention afin d'acter les obligations de chaque partie a été rédigée en ce sens et permet de préciser les modalités de ce partenariat.

La commission Vivre ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 28 janvier 2021, je vous demande de bien vouloir approuver les termes de la convention de partenariat avec le service de psychiatrie du Centre Hospitalier de Grasse et autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir, dans la mesure où ce ou ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative et/ou technique, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **2021 - 27      SERVICE BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES                   CREATION D'UNE MICRO-FOLIE AU SEIN DE LA MEDIATHEQUE CHARLES NEGRE**

#### **Madame Dominique BOURRET**

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la création d'une Micro-Folie au sein de la Médiathèque Charles Nègre. La Micro-Folie s'articule autour d'un Musée numérique en collaboration avec des établissements culturels nationaux fondateurs (Le centre Pompidou, le château de Versailles, la cité de la musique-philharmonique de Paris, le Festival d'Avignon, l'Institut du monde arabe, le Louvre, le musée national Picasso-Paris, le musée d'Orsay, le musée du quai Branly-Jacques Chirac, l'Opéra national de Paris, la Réunion des musées nationaux – Grand Palais, Universcience, la Villette, etc...). La Micro-Folie est composée de chefs d'œuvre des collections des grands musées nationaux qui ont été numérisés en Très Haute Définition et avec les technologies 3D et certains dispositifs de réalité virtuelle, cela peut permettre de plonger complètement le visiteur dans des promenades immersives dans des lieux tels que le Château de Versailles. Une Micro-Folie permet donc au citoyen d'approcher ces chefs d'œuvre nationaux et plus tard locaux puisque le réseau s'étend au fur et à mesure. Ce partenariat est évolutif ; de nouvelles collections sont amenées à compléter l'offre. Ce projet, porté par le ministère de la Culture et coordonné par la Villette, a pour objectif de démocratiser la culture et doit répondre à trois ambitions qui sont :

- Animer les territoires : chaque Micro-Folie a pour vocation d'être un lieu de convivialité et d'échanges...
- Offrir des chefs-d'œuvre des plus grandes institutions culturelles à tous en diffusant leurs contenus via le dispositif du Musée numérique,
- Favoriser la création, en permettant aux artistes locaux et aux habitants de se produire au sein du réseau Micro-Folie et d'être programmés dans les établissements culturels partenaires (mise à disposition d'une scène équipée, création d'un atelier ou d'un Fablab.)

Une Micro-Folie est un véritable outil d'action culturelle. Les publics bénéficient grâce aux Micro-Folies d'un accompagnement dans leur rapport à l'art leur permettant de devenir autonomes et de construire par là-même leur parcours culturel. Ainsi, ils développent leur curiosité et leur appétit de découverte culturelle grâce à la présence fédératrice d'un médiateur. Ce mécanisme fonctionne également avec les publics scolaires et s'inscrit dans le cadre du Parcours d'Education Artistique et Culturelle. Les freins psychologiques, sociaux et économiques à la fréquentation d'équipements culturels sont atténués à la fois par le biais du numérique et par la localisation des Micro-Folies dans des lieux associés à des structures travaillant déjà sur les questions essentielles de l'intégration et de la participation active des publics. Le réseau des Micro-Folies construit donc une culture commune et de proximité aux publics. Par capillarité, cet accès à un patrimoine national commun développe l'envie d'aller plus loin et de se tourner vers des collections davantage locales et récentes. A partir d'un socle commun, chacun est ensuite en capacité de se différencier par sa curiosité et son appétence pour un domaine ou une expression artistique et culturelle particulière. Cette Micro-Folie sera installée au sein de la Médiathèque Charles NEGRE, médiathèque thématique sur l'Image. Le coût d'ingénierie culturelle et d'accompagnement au réseau des Micro-Folies de 15 000 euros est pris en charge par le ministère de la Culture. L'adhésion au réseau Micro-Folie est annuelle. Une contribution de 1 000 TTC sera due à l'occasion de chaque reconduction de l'adhésion initiale (adhésion initiale offerte). La prise en charge des coûts liés à l'acquisition du matériel et à l'aménagement de la Micro-Folie sera à la charge de la collectivité (coûts estimés à 40 000 euros) mais compensés par une subvention de 40 000 euros du département des Alpes-Maritimes (cf. délibération du conseil départemental n°24 du 03 février 2020 « d'approuver le dispositif en faveur des Micro-Folies prévoyant notamment une aide financière forfaitaire de 40 000 € pour la première année de fonctionnement de la Micro-Folie en matière d'équipement du musée numérique » ). La commission Vivre ensemble ayant été saisie de ce dossier dans sa séance du 28 janvier 2021, je vous demande de bien vouloir approuver les termes de la charte d'adhésion au réseau Micro-Folie, autoriser la sollicitation de la subvention de 40 000 € auprès du département des Alpes-Maritimes et autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Cela a l'air très intéressant et du coup elle ouvre quand cette médiathèque ?

**Madame Dominique BOURRET**

Cela approche Monsieur CASSARINI.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Il n'y a plus de recours du moins je l'espère. Vous n'avez pas non plus de calendrier à nous donner.

**Madame Dominique BOURRET**

On peut vous inviter à venir visiter et vous verrez combien le dossier a avancé.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Dans un an, deux ans. On a une idée ou pas ?

**Madame Dominique BOURRET**

Cela approche et je me ferai un grand plaisir de vous y retrouver.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Moins d'un an. Nous n'avons toujours pas de date.

**Madame Dominique BOURRET**

Le chantier est en train de se terminer.

**Monsieur Stéphane CASSARINI**

Cela fait des années qu'il se termine. Chaque année on nous dit l'année prochaine la médiathèque ouvre.

**Madame Dominique BOURRET**

On ne va pas refaire l'histoire. Je vous dis dans quelques mois.

**Monsieur le Maire**

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

Monsieur CAMERANO vote contre.

La délibération est adoptée à la majorité.

## **2021 - 28          CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS**

**Madame Laurence COSTE**

La ville de Grasse ayant, ces dernières années, relevé de nombreux disfonctionnement tant avec l'association « VPT 06 » chargée de la stérilisation des chats errants, qu'avec l'association « Assistance Aux Animaux » chargée de leur capture et de leur conduite chez le praticien désigné pour leur stérilisation, un nouveau partenariat a été conclu avec la « Fondation 30 Millions d'Amis » reconnue nationalement pour son expertise. Dans le cas présent, la « Fondation 30 Millions d'Amis », participe pour moitié au financement de cette campagne de stérilisation s'élevant à un total de 7 000 euros. Pour information, les opérations de capture et de la conduite de l'animal chez le vétérinaire font l'objet d'une procédure séparée. Concernant l'acte médical, les trois cabinets vétérinaires implantés sur le territoire communal ont été sollicités, mais seulement deux d'entre eux, la clinique Blanchemer et la clinique Sainte-Anne ont répondu favorablement à la consultation et aux tarifs fixés par la « Fondation 30 Millions d'Amis » qui cofinance ces opérations, soit en moyenne 70 euros (60 euros pour un mâle et 80 euros une femelle). Pour 2021, la ville de Grasse a souhaité réaliser la capture, la stérilisation et l'identification de cent félins errants sur le domaine public. La « Fondation 30 Millions d'amis » cofinance à hauteur de la moitié l'acte médical de stérilisation et l'identification par tatouage. Le reste à charge pour la collectivité s'élève donc à 3 500 euros T.T.C. Je vous demande de bien vouloir approuver la convention de partenariat entre la commune de Grasse et la « Fondation 30 Millions d'Amis ».

**Monsieur le Maire**

Je remercie Madame COSTE de la manière dont cette thématique est reprise en main en début de mandature pour cadrer un sujet qui avait besoin d'être cadré et avec beaucoup d'engagement.

Avez-vous des observations ?

Non, nous procédons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous souhaite une excellente soirée. Merci.

La séance est levée à 18 h 30.